

Billets d'Afrique et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines.

N° 114. Mai 2003.

L'humanité n'est pas encore défaite

L'avenir des Africains ne se joue pas seulement dans le désamorçage des cercles infernaux de la guerre civile, le sort de la démocratie nigériane, le combat politique contre les pseudo-fatalités de la faim et du sida, il a aussi à voir avec ce qui s'est passé en Irak.

L'Afrique doit pouvoir tenir une toute autre place dans les enjeux du monde, une place éminente, et nous en avons tous besoin. Si tout cela ne se voit pas encore, si nous sommes encore si loin du compte, c'est que, dans le brassage d'énergies qui accélère la mondialisation, les forces destructrices du droit des gens l'emportent encore sur les aspirations à « un autre monde », construit sur le socle des droits des peuples et de la personne. Pour les peuples, nous avons la charte de l'ONU (certes imparfaite) ; et l'on commence à peine de dégager toutes les conséquences politiques, juridiques, financières, etc. de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Bien qu'il soit né un peu tard, le mouvement altermondialiste porte un immense espoir. Encore faut-il qu'il s'ouvre davantage à l'Afrique et, plus généralement, aux civilisations non-occidentales. Et qu'il trouve la juste parade au hold-up "réussi" par Washington.

Jacques Julliard, le dernier à qui on puisse reprocher un antiaméricanisme primaire, mesure l'ampleur des dégâts dans un éditorial remarquable (*Le Nouvel Observateur*, 17/04/2003) : « *La conversion de la libre Amérique au primat absolu de la force sur le droit représente pour l'Occident la pire défaite morale qu'il ait connue depuis l'instauration des régimes fascistes.* » « *Les idéocrates qui entourent George Bush [...] ont un objectif : la destruction de l'ONU, ou plus exactement sa réduction à l'état de super Croix-Rouge.* »

Dans le monde absurde qui nous est promis, la porte-parole du Programme alimentaire mondial (PAM) bombe le torse : « *Nous allons lancer [en Irak] la plus grande opération humanitaire jamais réalisée.* Plus de cent milliards de dollars vont être mobilisés dans ce pays détruit par une guerre illégitime, pour l'urgence et la reconstruction (pas celle des morts). Au Liberia, dans le chaos des guerres civiles oubliées, le PAM n'a obtenu que 2% des 42,6 millions de dollars sollicités pour la survie des réfugiés. Le directeur du PAM admet qu'il est comme pris en otage : « *Nous sommes saisis par la guerre en Irak. Mais aujourd'hui, près de 40 millions d'Africains sont en plus grand danger.* [...] On accepte] *des niveaux de souffrance en Afrique qui ne le seraient jamais dans aucune autre région du monde.* » Quant aux « contributions volontaires » au Fonds mondial contre le sida, on en reparlera plus tard.

On le sait en Afrique, il y a pire qu'une dictature brute : une dictature légitimée par la fraude et la complaisance de la « communauté internationale ». Julliard fustige le concours des élites françaises, après le blitzkrieg US, « *sur la meilleure façon de capituler.* » Les médias sont fascinés. La France et l'Union européenne, émettrices d'un discours balbutiant sur le droit international, sont dans le collimateur de l'idéocratie bushienne. La plupart de leurs dirigeants n'ont pas les moyens de résister. Perclus de contradictions, le pouvoir chiraquien amorce un repli qu'il dit « *pragmatique.* »

Il ne manquerait plus que l'esprit de capitulation gagne les altermondialistes, qu'ils intègrent par « pragmatisme » le « nouvel ordre international » que les États-Unis tenteront d'imposer dans la foulée de leur conquête de l'Irak. Le G8 d'Évian et les nombreuses manifestations qui l'entoureront, fin mai, seront à cet égard un premier test, avant beaucoup d'autres. Disons-le tout net : ce nouvel ordre est invivable (pas seulement sa boulimie pétrolière). Il faut le faire comprendre, participer au refus d'une majorité des citoyens de la planète.

SALVES

La clientèle d'Elf

Le pronostic était quasi-unanime : il ne fallait rien attendre du procès Elf, verrouillé par l'omertà. Or, il s'est très vite montré riche d'enseignements.

Il est désormais acquis que, dans l'esprit des compagnies pétrolières, les Présidents des États producteurs sont et ne peuvent être (à moins d'être renversés) que leurs « salariés » ou « commissionnés ». C'est-à-dire qu'ils doivent consentir à jouer les intérêts des majors pétrolières contre ceux de leurs peuples, avec comme conséquences la dictature, le pillage des deniers publics et, cerise sur le gâteau, l'inflation exponentielle d'une dette hypothéquant l'extraction future. Tout cela circulant à travers quantité de paradis fiscaux.

Pierre Fa, l'ancien directeur de l'audit d'Elf, a avoué le 26 mars avoir constitué une « *caisse noire.* » Au président Michel Desplan, qui s'étonnait du rapport entre cet objet et la fonction d'auditeur, Pierre Fa a répondu qu'il faisait ça partout, chez Rhône-Poulenc, chez Air Liquide... (*Libération*, 27/03/2003). Autrement dit, la grande corruption est généralisée dans les multinationales françaises (et étrangères). L'on s'étonne que la justice s'en étonne encore, ou qu'elle s'ébahisse des litanies de

paradis fiscaux par lesquels passe une part importante de la comptabilité de ces groupes. En réalité, ils ont un pied dans le légal, un dans l'occulte. Hors-la-loi.

Il se confirme aussi qu'Elf a financé simultanément le gouvernement angolais et la rébellion Unita, concourant puissamment à entretenir une horrible guerre civile, qui a duré plus d'un quart de siècle (1975-2001). Elf ayant été longtemps nationalisée, l'État français devra un jour payer des dommages de guerre aux pays qui, comme l'Angola et le Congo-B, ont bénéficié de pareilles « gâteries ».

Le « vaisseau France »

Pourquoi aucune personnalité politique d'envergure, ou presque, n'a-t-elle depuis quarante ans dénoncé le scandale de la confiscation de l'indépendance des anciennes colonies africaines de la France, en particulier le soutien aux pétrodicateurs qui spolient leurs propres pays ? Loïk Le Floch-Prigent a donné un début de réponse lundi 31 mars : l'argent d'Elf a aussi servi à « faire taire » des hommes politiques français. Et à empêcher qu'ils ne divergent sur la continuité du système : « Il fallait que le vaisseau France soit avec nous. Particulièrement en Afrique où, si on rentre dans un combat socialistes contre gaullistes, on ne sait plus où on va. »¹

Alfred Sirven a renchéri : « Elf a toujours eu besoin d'être bien avec le pouvoir en place », gauche ou droite. Et les hommes de pouvoir ont « besoin d'argent. Les campagnes électorales sont devenues de plus en plus chères... »

Selon les déclarations des protagonistes, tout indique que le soudoiment continue : les appétits sont les mêmes, les moyens de dissimulation, dans les paradis fiscaux, sont de plus en plus performants. L'intention affichée du parquet de Paris de ne pas poursuivre les bénéficiaires politiques des détournements de fonds visés par le procès conforte l'impunité. Après la première évocation par Le Floch de cette espèce protégée de corrompus, Matignon avait appelé en catastrophe le procureur de Paris (*Le Parisien*, 01/04/2003) – qui a eu la réaction espérée.

Elf s'est payé notre démocratie, via les familles politiques représentées au Parlement (à l'exception probable des Verts, les seuls à y avoir dénoncé avec constance les crimes de la Françafrique et les mœurs des compagnies pétrolières). Ce n'est pas seulement la corruption politique en France qui est exposée devant le tribunal. C'est le feu vert à la souffrance et à la mort de millions d'Africains, victimes de guerres civiles ou d'agression, du vol de l'argent des hôpitaux et des médicaments, des énormes escroqueries de la dette.

Il est plus que temps de changer de registre, à un moment où la question de la légalité et la légitimité des relations internationales est posée de manière cruciale. « Le pétrole, c'est la guerre » n'est plus une équation recevable, a signifié à propos de l'Irak l'opinion publique mondiale. Le pouvoir exécutif français serait en situation délicate s'il prolongeait en Afrique un impérialisme pétrolier qu'il dénonce ailleurs

1. *Le Figaro* (02/04/2003) se permet d'ironiser : « C'est aussi cela le procès Elf : la mise au jour décomplexée d'un type de patriotisme sonnante et, surtout, trébuchant. »

Les fils cachés

Tentant de justifier les « cadeaux de divorce » consentis à son épouse Fatima Belaïd, pour plus de 4 millions d'euros, Loïk Le Floch-Prigent a admis, le 15 avril, qu'il s'agissait de « payer le prix de son silence ».

Plus précisément, il a déclaré s'être ouvert à François Mitterrand des risques de révélations, de « problèmes collatéraux [...] importants [...] pour la cellule élyséenne dont votre fils est responsable ».

Quels actes inavouables aurait bien pu commettre **Jean-Christophe Mitterrand**, qui aient mérité de si coûteuses précautions ? Jusqu'où a pu le conduire sa connivence ostentatoire avec les dictateurs africains et leurs systèmes de pillage familial (au Cameroun, au Gabon, en Angola, au Togo, au Rwanda, etc.) ? Le réseau Mitterrand n'est pas appelé à comparaître dans ce procès des ponctions africaines d'Elf, dont il a pris sa part.

Le réseau **Pasqua** n'est guère représenté que par des « seconds couteaux », Daniel Leandri et Jean-François Dubost. Le second a mis clairement en cause, le 16 avril, son ancien ami et associé Pierre-Philippe Pasqua : c'est ce dernier qui aurait initié un montage douteux à Sao Tomé, via un compte en Suisse alimenté par Elf. Mais le fils de Charles Pasqua ne se présentera pas au tribunal : il s'est mis à l'abri de la justice française auprès du dictateur tunisien Ben Ali.

Le droit et la morale

Le juge Renaud Van Ruymbeke continue d'enquêter sur **Elf**, aidé par les perquisitions du juge suisse Daniel Devaud dans les comptes de Rivunion, une filiale genevoise de la compagnie pétrolière.

Mis en cause dans cette nouvelle instruction, le préfet Jean-Charles **Marchiani** s'est confié à *Libération* (01/04/2003) : oui, il a été, via l'une de ses fondations au Liechtenstein, l'intermédiaire de versements à des personnalités du Congo-Brazzaville (où Elf a nourri aussi les deux camps de la guerre civile) : « C'est de l'argent congolais », assure-t-il (il s'agit plutôt, en l'occurrence, de l'argent des « abonnements », ces prélèvements sur la vente de chaque baril qui permettent à Elf de s'attacher les responsables politiques africains). « Nous avons reversé, pour des raisons humanitaires ou politiques, en tout cas pour l'intérêt de la France et dans le respect du droit et de la morale, des sommes pour telle ou telle faction. Nous avons effectué des opérations de ce type une dizaine de fois. »

On notera que le préfet s'assimile à Elf (« nous ») et qu'il identifie un peu facilement l'intérêt de la France à « la morale ». Les innombrables victimes des « factions » congolaises et angolaises ne partagent pas forcément ce point de vue.

Sans doute dans un but dissuasif, Jean-Charles Marchiani rappelle qu'il n'est que l'élément d'un système, avec d'autres chaînons : « À chaque fois, il y a eu un contrôle a priori. La traçabilité de l'argent, depuis l'origine jusqu'à la destination finale, était connue. »

Un rapport détonant

Les révélations contenues dans le dernier rapport de l'ONG britannique *Global Witness*¹ apportent un éclairage essentiel sur la guerre civile en **Côte d'Ivoire**. Il confirme totalement l'implication dans ce conflit du « consortium de Ouaga » – les dictateurs

libérien, burkinabè et libyen Charles Taylor, Blaise Compaoré et Muammar Kadhafi, plus un réseau libano-français (cf. *Billets* n° 109 à 113). Mieux : l'organigramme et le trombinoscope de la branche libérienne de ce consortium sont aimablement fournis.

Avec un luxe de détails, le rapport démontre que les deux « rébellions » ouest-ivoiriennes (MPIGO et MJP) ont été planifiées, entraînées et armées au Liberia par la machine de guerre taylorienne, qui ravage la région depuis 1989 : elles sont d'ailleurs composées à 90 % d'éléments du RUF, la filiale sierra-léonaise de cette entreprise de terreur.

Depuis les frêles accords de paix en **Sierra Leone**, ces soudards tortionnaires (dont le ministre Sam Bockarie, le Mladic local) s'étaient repliés au Liberia, constituant l'une des gardes prétoriennes de Taylor. Mais la vigueur des rébellions libériennes, qui menacent la capitale Monrovia, et le démarrage des procès du Tribunal spécial créé par l'ONU pour juger les crimes commis en Sierra Leone, inquiètent sérieusement ces businessmen. Ils projettent donc de rallumer le feu en Sierra Leone. Et ils ont entrepris de se tailler une zone de repli en Côte d'Ivoire – là même où, en 1989, Houphouët-Boigny, le général Gueï et Compaoré les avaient aidés à préparer l'attaque du Liberia.

L'Ouest ivoirien est clairement victime d'une agression étrangère. *Global Witness* établit de surcroît que cette attaque, menée par des criminels contre l'humanité, est majoritairement payée par les exportations de bois libérien ; les cargos amènent d'ailleurs des armes en venant chercher des grumes.

Les choses sont donc assez simples : si le 6 mai, au Comité des sanctions de l'ONU, la France continue de s'opposer à l'embargo sur le bois libérien, elle affichera sa complicité avec l'agression taylorienne. Et son équilibre politico-militaire en Côte d'Ivoire deviendra intenable.

Parlant de « la France », nous savons bien que le pouvoir officiel a peine à se distinguer de la Françafrique. En l'occurrence, il n'a pas beaucoup le choix : l'interposition militaire française en Côte d'Ivoire deviendra vite intenable si Paris exhibe sa complaisance envers Taylor.

1. *The Usual Suspects. Liberia's Weapons and Mercenaries in Côte d'Ivoire and Sierra Leone*, 03/2003, 64 p.

« Paix » armée à Abidjan

Qu'est-ce qui, dans le chaudron ivoirien, fait descendre et monter la température ? Du côté des efforts de paix, on observe la mise en place progressive du gouvernement de réconciliation nationale avalisé par l'ONU, l'Union africaine et l'organisation ouest-africaine (CEDEAO). La force d'interposition qu'a envoyée cette dernière va tripler ses effectifs pour permettre un désengagement graduel des 4 000 soldats français.

Mais la volonté de paix est encore loin de dominer. Elle n'existe évidemment pas chez le parrain libérien des rebelles de l'Ouest, qui ne connaît que les rapports de forces et n'arrêtera son invasion rampante que s'il y est contraint, d'une façon ou d'une autre.

Faute d'une dénonciation ouverte de la contagiosité criminelle du régime libérien, la lutte contre Taylor se fait de façon semi-clandestine : à l'ouest, Américains et Britanniques, qui soutiennent le gouvernement sierra-léonais agressé, aident discrètement la principale rébellion libérienne, le LURD ; au nord, les États-Unis assistent militairement la Guinée, base arrière du LURD ; à l'est, la présidence ivoirienne stimule et arme d'autres factions anti-Taylor.

Chaos garanti. En sont victimes des centaines de milliers de civils dans les quatre pays concernés. Il serait plus simple de reconnaître l'agression libérienne, et d'aider ouvertement les pays agressés à se défendre. À défaut, on laisse justifier le recours aux pires expédients.

Déjà, Londres avait fait intervenir en Sierra Leone la firme mercenaire britannique Sandline. Un consœur, Northbridge Services, a signé avec Laurent Gbagbo (dont les démentis manquent par trop de crédibilité) un contrat de fourniture de mille hommes surarmés. Pour 50 millions de dollars. Et les leaders "ivoiritaires" sont en train d'enrôler 50 000 jeunes dans une « Armée nationale des patriotes pour la libération totale de la Côte d'Ivoire ». Une milice, non une armée. On imagine sa capacité de nuisance quand on sait à quel point l'envie de saboter les accords de paix démange l'entourage présidentiel.

En Côte d'Ivoire aussi, la course entre fauteurs de guerre et tisseurs de paix n'est pas gagnée.

Transition sanglante au Congo-K

Là encore, les pressions internationales en faveur d'un gouvernement de réunification ont officiellement abouti, tandis que les incendiaires redoublaient d'ardeur. Le 1^{er} avril, les 362 délégués du Dialogue intercongolais ont adopté à Sun City (Afrique du Sud) la Constitution de Transition, promulguée solennellement le 3 avril. Pour Moustapha Niasse, l'inlassable médiateur sénégalais (aidé par une forte équipe de diplomates sud-africains), « *il ne doit plus y avoir, dans ce pays, de rebelles ni de belligérants* ». Le 7 avril, le président de la Transition, Joseph Kabila, prêtait serment.

Entre-temps, au moins trois cents personnes étaient massacrées le 3 avril en Ituri, dont beaucoup à la machette, dans une zone où opère l'armée ougandaise. Dix jours plus tard, un carnage était commis à Burhale, au Sud-Kivu, avec la complicité probable de l'armée rwandaise : hommes et garçons brûlés dans des cases en planches, femmes systématiquement violées.

Se confirmait ainsi la conclusion d'un article d'Adrien de Mun dans *La Croix* (08/04/2003) : « Ces armées manipulent les groupes ethniques locaux et les conduisent délibérément à commettre des crimes contre l'humanité. [...] L'objectif est double : inspirer la terreur et faire croire que les Congolais se combattent entre eux afin de dissimuler et de perpétuer l'occupation » – motivée notamment par l'accès aux richesses du sous-sol (cf. *À fleur de presse, Odeurs de pétrole*).

Nuançons un peu : les manipulations sont assez nombreuses et sophistiquées pour que les Congolais se combattent réellement entre eux.

Comment stopper cette escalade dans l'horreur ? Dans un communiqué publié le 17 avril, *Survie* a demandé à l'ONU de « *rassembler d'urgence tous les moyens nécessaires pour mener, partout où des massacres sont signalés, des commissions d'enquête approfondies. La Cour pénale internationale a été instituée pour juger les crimes contre l'humanité. Et si la menace de ses sanctions "aidait" les acteurs du conflit à trouver des solutions politiques à leurs différends ?* »

Printemps en Centrafrique ?

Pour une fois, le scénario pessimiste semble déjoué dans un pays d'Afrique centrale. Le putsch du général Bozizé, c'est

confirmé, a été le fruit d'un complot typiquement françafricain. Idriss Déby, le complice le plus visible, est tout sauf une référence en matière de « bonne gouvernance ». Aussi n'espérait-on pas grand chose du nouveau régime.

Or François Bozizé (bien conseillé ?) a très vite enchaîné les bonnes décisions. Il a choisi comme Premier ministre le plus respecté des hommes politiques centrafricains, Abel Goumba, bénéficiant ainsi de l'aura internationale de ce dernier et de sa réputation d'incorruptibilité. Il a nommé un gouvernement d'union nationale, évité la chasse aux sorcières, rétabli l'ordre à Bangui avec l'aide des soldats de l'organisation régionale (la CEMAC), plus 500 Tchadiens – une armée que l'on a connue moins disciplinée.

Il promet de relancer le Dialogue national, de mettre en place des institutions démocratiques, et se rêve en Ahmadou Toumani Touré (le général malien qui fit sortir son pays de la dictature). Il y a pire comme modèle. Pourvu que ça dure, vu le chaos où a été plongé le pays ! Le long "règne" de Patassé sert utilement de repoussoir.

Touchons du bois, comme on dit. À ce propos, Bozizé a même remis en question les contrats douteux des exploitants forestiers. Il a vite rétabli les autorisations des plus importants d'entre eux :: interrompre le pillage des forêts d'Afrique centrale est un travail d'Hercule pour lequel Bozizé n'est sans doute pas encore musclé.

Triste Francophonie

Jacques Chirac et Abdou Diouf, président de l'Organisation internationale de la Francophonie, ont choisi **Brazzaville** pour y tenir, du 25 au 28 avril, une grande « *conférence des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme de l'espace francophone* » (*La Lettre du Continent*, 10/04/2003).

La Francophonie s'associe ainsi à la longue opération de blanchiment des crimes contre l'humanité qui caractérisent depuis 6 ans la restauration de Denis Sassou Nguesso – avec une nouvelle flambée entre avril 2002 et début 2003.

On hésite sur le sens à donner à l'acceptation, par Paris, de l'arbitrage de la Cour internationale de Justice (CIJ) de La Haye dans l'affaire « des disparus du Beach ». Cette extermination ethnique de 350 à 1 000 jeunes gens fait l'objet d'une instruction en France, visant Sassou en personne et plusieurs de ses fidèles. Le régime de Brazzaville, dont la justice s'est saisie sur le tard de cette affaire, estime que la France commet une ingérence. Il a porté le différend devant la CIJ – dont Paris a plutôt l'habitude de récuser la compétence.

Est-ce l'envie soudaine, après l'opposition à la guerre en Irak, de se plier aux instances du droit international ? Ne serait-ce pas plutôt une manœuvre dilatoire, montrant à Sassou qu'on veut lui ôter une épine du pied ? Entre-temps, le différend entre TotalElf et le Congo-B a évolué très favorablement... Et la ministre de la Défense Alliot-Marie est venue célébrer les « *excellentes* » relations franco-congolaises. Il n'est pas acquis, cependant, que la CIJ entérine une démarche visant à enterrer un crime aussi flagrant.

Encore un Eyadema ? Lequel ?

Théoriquement, le processus électoral pour le scrutin présidentiel **togolais** du 1^{er} juin est verrouillé. Le clan Eyadema a pris en principe toutes les précautions pour prolonger sa tyrannie quarantenaire. Si le patriarche Étienne Gnassingbe Eyadema ne se présente pas, ce pourrait être un proche, ou Faure le fils cadet. Mais la population en a vraiment assez. Même archi-muselée, il n'est pas impossible qu'elle force le verdict des urnes, ou que se déclenche la révolte du désespoir.

Paris-Dakar-Bangui

À Bidoire en Dordogne, un château du 13^e siècle était livré aux pillards. Une association de sauvegarde vient de le faire racheter par le ministère de la Culture. Mais il a fallu une quinzaine d'années à son président, Claude Leroy, pour faire admettre l'identité du vrai propriétaire : feu le potentat centrafricain Bokassa.

Celui-ci se cachait en effet derrière une société Roume-Boufflers, sise à Dakar et administrée par un vieil ami de Jacques Foccart, Léon Boissier-Palun – ancien avocat à Paris, ex-ambassadeur du Sénégal dans plusieurs pays d'Europe. Selon Leroy, ce Francénégalais « *gérât les intérêts en France de plusieurs dignitaires africains, dont ceux de Félix Houphouët-Boigny et de Jean-Bedel Bokassa* ». Autant dire un morceau de la "dette" de la Côte d'Ivoire et du Centrafrique. (*Libération*, 16/04/2003).

Sarkozy-Juppé : nouvelles du front

Dans le camouflage ou la révélation des activités de la République souterraine, les Renseignements généraux (RG) jouent un rôle-clef. Yves Bertrand, leur indéboulonnable directeur depuis 1992, le sait mieux que quiconque. Il a apporté un concours apprécié à la victoire de Jacques Chirac en 2002.

Son ministre, Nicolas Sarkozy, cherchait depuis lors à "remercier" Bertrand – en le remplaçant par le directeur-adjoint, le Pasquaïen Bernard Squarcini (*Le Monde*, 09/04/2003). Impensable pour les Juppéistes ! Le bail de Bertrand sera donc prolongé jusqu'en janvier 2004.

Magistrats édretons

La Françafrrique et la Grande Loge Nationale Française (GLNF) – qui tendent de plus en plus à se recouper – ne manquent pas d'appuis dans la magistrature, susceptibles d'enterrer discrètement les « affaires » tant françaises qu'africaines.

Nice a longtemps détenu le record de ces enterrements, dans une ambiance d'ultra-droite. Mais la ténacité exhumatoire du procureur de Montgolfier commence à marquer des points. Nous évoquons il y a deux mois le cas du substitut du parquet de Bobigny, Jean-Louis Voirain, dont les complicités présumées avec des voyous locaux se doublaient d'une caution ostentatoire de la fraude électorale au Gabon, sous haute bienveillance élyséenne. Le même parquet avait classé l'assassinat en Guinée équatoriale du médecin coopérant Gérard Desgranges.

L'on découvre maintenant qu'un substitut toulousain aurait longuement fermé les yeux sur le "commerce" du tueur en série Patrice Alègre. Non content d'assassiner les prostitué(e)s trop diserts, ce dernier fut aussi « *un entremetteur pour les amateurs de parties fines, plus particulièrement spécialisées dans le mélange des genres et des styles. Des réunions discrètes, [... dont] les clients n'avaient rien d'ordinaire et ne se mêlaient guère aux rôdeurs des trottoirs.* » (*Le Figaro*, 04/04/2003).

Le même substitut s'est toujours opposé au transfert à Paris du dossier d'un autre coopérant assassiné en Guinée équatoriale,

André Branger. Il aurait aussi montré fort peu de curiosité face au "suicide", à Djibouti, du magistrat coopérant Bernard Borrel. Mais la veuve de ce dernier, elle-même juge à Toulouse, a réussi à dépayser le dossier à Paris (où il subira d'autres avanies).

La prospérité de la Françafrique résulte de ce qu'une part non négligeable des troisième et quatrième pouvoirs (la justice et la presse) a préféré se coucher.

Deux poids, deux mesures...

Point n'est besoin de rappeler en détail l'affaire du **sang contaminé** – les retards à tester le sang transfusé et la fourniture aux hémophiles de produits sanguins infectés (non chauffés), plusieurs mois après la découverte de leur dangerosité.

La distribution de produits non chauffés a été interdite en France en octobre 1985. Mais halte au gaspillage ! Ces produits étaient assez "bons" pour les hémophiles africains, grecs ou syriens. Estampillés Mérieux (filiale d'Aventis Pasteur), ils ont circulé en Afrique jusqu'en 1986 (« *voire 1987* » selon un responsable d'hôpital), contaminant plusieurs milliers de personnes. Les parents d'un hémophile **tunisien** mort en 1989, Abdelkader Fradi, ont porté plainte... (*Le Parisien*, 09/04/2003).

L'ami charter

Les deux charters emplis de sans-papiers sénégalais et ivoiriens, renvoyés en mars à Dakar et Abidjan par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, sont exploités par la compagnie privée Euralair. Selon *Le Canard enchaîné* (26/03/2003), « le fondateur et président d'Euralair, **Alexandre Couvelaire** [...], est un grand pote de Chirac, à qui il loue parfois ses avions lors des campagnes électorales. » Il « rêve de prendre bientôt la tête de la compagnie spécialisée sur les départements d'outremer que Chirac a promis de créer lors de sa dernière campagne... »

Profits assurés

Vincent Bolloré n'est pas du genre à investir à perte. Dans le transport et la logistique de et vers l'Afrique, il s'est assuré des positions de monopole ou duopole qui ont haussé de plus d'un quart ses profits dans le secteur. Les résultats sont particulièrement bons avec le Gabon, le Congo et le Sénégal.

L'État français a cédé à Bolloré la Société française de production télévisée (SFP). Héritant de 80 % des plateaux de tournage et 50 % des moyens de vidéo mobile, Bolloré se retrouve là encore en position d'écraser le marché. Et selon *Le Canard* (26/03/2003), « les douceurs de l'État à l'endroit des repreneurs de la SFP n'ont jamais cessé : prix d'ami lors de la privatisation (30 millions de francs), abandon de créances (50 millions), financement du plan social (318 millions). Sans compter les 200 millions de francs réglés par les organismes sociaux »... Où est la contrepartie, le renvoi d'ascenseur ?

Bon point

– Le 1^{er} mai seront déployés au **Burundi** les 3 500 hommes d'une force de maintien de la paix de l'Union africaine. Quel espoir si l'Afrique parvenait à installer la paix dans un pays victime de tant de massacres !

Fausse notes

– Le projet de loi réprimant l'activité de **mercenaire** a été adopté comme prévu le 3 avril, avec toutes les garanties de non-mise en cause des ingérences barbouzardes françaises. Le rapporteur UMP, Marc Joulaud, est tout à fait explicite : « *ce texte ne règle que le problème du mercenariat "à la papa". Mais tout le monde souhaite qu'il reste limité à cet aspect.* » (*Le Monde*, 05/04/2003).

Doté de cette loi, le gouvernement français ne prendra de mesures que contre les mercenaires qui gênent son action, et continuera d'avoir recours à des mercenaires "contrôlables" pour ses basses œuvres françafricaines. On saura seulement que tous les mercenaires français non poursuivis par la justice sont aux ordres de Paris...

– Kumba Yala a été, début 2000, le premier Président démocratiquement élu de la **Guinée-Bissau**, après que ce pays ait victorieusement résisté à une agression franco-sénégalaise. Malheureusement, sa dérive autocratique fait peu à peu passer au rouge tous les voyants de l'État de droit. Les arrestations se multiplient tous azimuts, la torture règne à nouveau, les contre-pouvoirs sont persécutés. Une fraude massive est à craindre lors des prochaines législatives anticipées. La démocratie n'est jamais acquise...

– En septembre dernier, le naufrage du **Joola** reliant la Casamance à **Dakar** a fait plus de morts que le Titanic. Ce drame recèle une série de scandales. Le président Wade a donc fait dissoudre le Collectif de coordination des familles des victimes du Joola, en prétextant qu'il doublonnait avec une Association nationale des victimes récemment suscitée par le pouvoir...

– La **Belgique** avait courageusement décidé d'appliquer la compétence universelle prévue par le droit international en matière de torture, crimes de génocide et contre l'humanité. Elle vient d'opérer un cruel retour en arrière à la veille d'élections générales. Le Parlement a préparé deux lois, modificative et interprétative. Il a voté la première, grâce au concours de l'extrême-droite. Mais le quorum n'a pas été atteint pour le vote de la seconde : trop de députés, pour ne pas avoir à choisir, étaient restés à la porte de la Chambre...

Quoi qu'il en soit, la voie est désormais ouverte au marchandage diplomatique de presque toutes les plaintes. Les puissants seront ménagés, seuls seront poursuivis les criminels de petits États sans moyens de représailles. Un député a parlé de « *sacralisation de l'opportunisme* » (*Le Soir*, 08/04/2003).

Agenda

– *Survie* s'associe à une campagne lancée à l'occasion du G8 par *Agir ici* et *Les Amis de la terre*, « pour une responsabilité sociale et environnementale des entreprises ». Le fonctionnement des multinationales relève plutôt jusqu'ici de l'irresponsabilité la plus dérégulée. Objectif : la négociation d'une convention internationale (ou d'un autre mécanisme juridiquement contraignant) sur le respect des normes sociales et environnementales. Il est aussi demandé à Total d'adhérer au principe *Publiez ce que vous payez* – aux pays pétroliers, pour que cet argent aille dans les caisses publiques plutôt que privées).

(Achevé le 21/04/2003)

ILS ONT DIT

Françafrique

« [Le financement de la construction d'un nouveau quai au port ivoirien de San Pedro permettra l'évacuation du cacao] mais également du bois provenant de Guinée, du Liberia et de Côte d'Ivoire. » (**Agence française de développement**, projets 2003-2005 « ressortant d'une logique NEPAD ». Cité par *La Lettre du Continent* du 27/03/2003).

[L'AFD a-t-elle lu les rapports de Global Witness sur le bois libérien, et notre dernier "Dossier noir", Les piliers de la forêt ? Si oui, sa « logique NEPAD » est celle d'un développement fort peu durable – plutôt une prime à l'abattage mafieux.]

Procès Elf

« Il est clair que dans l'ensemble des pays pétroliers, c'est le chef de l'État ou le roi qui est le bénéficiaire du pétrole de son pays. C'est comme ça, c'est pas moi qui l'ai inventé. » (**Loïk LE FLOCH-PRIGENT**, ex-PDG d'Elf, le 30/03/2003. Cité par l'AFP).

« Le président gabonais aimait bien financer son opposition. C'était sa manière à lui d'avoir un pays calme. » (**Loïk LE FLOCH-PRIGENT**, le 26/03/2003. Cité par RFI).

« Il y a des fautes qui ne sont pas de même nature en fonction des lieux où elles se produisent. Est-ce que c'était un coup de tonnerre qu'on achetât un Africain ! » (**M^e LE BORGNE**, avocat de Pierre Fa, ex-directeur de l'audit d'Elf, le 26/03/2003. Cité par *Libération* du 31/03/2003).

[Pour la chronique du mépris ordinaire.]

« Du temps de son pouvoir, Le Floch disait : "Fa, c'est ma dague". Il avait une fonction de commissaire politique. Il disait : "Quand je négocie, on tombe d'accord, sinon c'est la kalachnikov". » (**Un ancien cadre d'Elf**, cité par *Libération* du 31/03/2003).

[On comprend mieux l'amitié indéfectible de Le Floch envers Sassou Nguesso.]

« Par l'intermédiaire de la FIBA, il y a eu à Paris des sommes importantes à la disposition d'hommes politiques africains, avec des retours français. » (**André TARALLO**, ancien Monsieur Afrique d'Elf. Cité par RFI du 04/04/2003).

« J'ai fait beaucoup de choses pour les gens à qui nous avons affaire, les décideurs, mais aussi leurs entourages, leurs femmes, leurs maîtresses. Je me suis par exemple occupé de lourds contentieux fiscaux, intervenant à Bercy – où l'on savait que c'était pour la bonne cause – en faveur de personnalités. Il m'est arrivé de régler moi-même les arriérés d'impôts d'autres personnalités. » (**Alfred SIRVEN**, ancien financier occulte d'Elf, le 08/04/2003. Cité par *Le Figaro* du 09/04/2003).

[« La bonne cause » pour « les décideurs », c'est de ne pas payer d'impôts, ou de les faire payer par une société nationale. C'est cohérent avec leur idéologie de la privatisation des biens publics... mais ça a pas mal d'effets boomerang.]

« [J'ai dérapé] par une sorte d'entraînement, d'éblouissement. [...] Par la civilisation actuelle. [...] Je recevais cet argent. Je ne le créais pas magiquement. Donc on me l'envoyait. [...] La hiérarchie, qui en avait le pouvoir. » (**Alfred SIRVEN**, le 07/04/2003, cité par *Le Figaro* du 08/04/2003).

« [Alfred Sirven] menait, de mon point de vue, une vie simple. Quand j'allais dans sa maison de campagne du pays d'Ouche, nous mangions de la charcuterie du pays. » (**Loïk LE FLOCH-PRIGENT**, ibidem).

« Je considère que j'ai commis une faute, pas un délit. J'en avais envie, ma femme en avait envie [un "logement de fonction" à 9,3 millions de dollars, rue de la Faisanderie à Paris, acheté par la comptabilité occulte d'Elf]. » (**Loïk LE FLOCH-PRIGENT**, cité par *Le Figaro* du 15/04/2003).

[L'ex-PDG admet aussi avoir été un temps saisi de la « folie des grandeurs, mais pas pour moi, pour Elf » – ce qui ne serait pas non plus un « délit »... Comme si tout cet argent n'était pas volé !]

« Mon mari m'a dit qu'il comptait acquérir cet appartement [rue de la Faisanderie] à titre personnel. Il ne voulait pas le déclarer au fisc. [...] Mon mari m'a dit de ne pas m'inquiéter [pour le paiement]. Qu'il y avait des commissions de 10 % sur chaque affaire. Et qu'en cas de problème, Alfred Sirven lui prêterait de l'argent. » (**Fatima BELAÏD**, ex-épouse de Loïk Le Floch-Prigent, le 14/04/2003. Citée par *Libération* du 15/04/2003).

« [Mon mari] m'a dit que si je m'entêtais [à refuser le divorce], je recevrais une balle dans la tête du président Bongo. » (**Fatima BELAÏD**, le 15/04/2003. Citée par *Libération* du 16/04/2003).

[La réputation de Bongo chez les initiés est assez loin de son image publique, très édulcorée.]

« Nous avons vécu dans un temps qui s'éloigne, heureusement, des périodes où il n'y avait pas de financement, où il n'y avait pas de règles de financement des partis politiques, où il y a eu en effet de graves lacunes. Je crois qu'il faut désormais considérer ce passé comme révolu et qu'il faut maintenant des règles extrêmement transparentes et claires. Elles existent, il faut les appliquer.. » (**Jacques BARROT**, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale, interrogé à propos des déclarations des anciens dirigeants d'Elf sur le financement des partis politiques, le 01/04/2003. Cité par *Le Monde* du 02/04/2003).

[Le propos ouvre à d'interminables exégèses, tant il cumule les demi-aveux, les faux-semblants, les contradictions. Le démocrate-chrétien Barrot a une façon alambiquée d'énoncer sa foi : il ne « croit » pas que « ce passé » (un euphémisme désignant la corruption de la politique par Elf et Cie)

soit « révolu », mais « qu'il faut le considérer comme révolu » : ce serait impie et imprudent de penser le contraire... Il ajoute qu'« il faut des règles » (ce qui en français désigne un manque), puis admet qu'elles existent, et que la faille pourrait se situer du côté de leur application...

Là, Jacques Barrot n'a pas tort : il faudrait être un saint pour les appliquer quand tant de paradis fiscaux permettent l'incognito – le contraire de l'« extrême transparence et clarté » qu'il fait semblant de souhaiter. Nous pourrions commencer de « croire », avec Barrot, que la classe politique entend se protéger d'un excès de tentations le jour où son groupe parlementaire, majoritaire, prendra la tête de la lutte contre les paradis fiscaux – allant, par exemple, manifester à Monaco ! Mais pourquoi faudrait-il se mobiliser contre de simples peccadilles. Barrot, comme Le Floch, n'y voit pas de délits. Seulement des « lacunes ».]

François-Xavier VERSCHAVE

L'envers de la dette

Criminalité économique et politique au Congo-Brazza et en Angola

Dossier noir n° 16 d'Agir ici et Survie

Agone, 2001, 224 p., 50 F franco à Survie

En suivant l'histoire politico-mafieuse de la dette du Congo-B, en éclairant l'arrière-plan de l'"Angolagate" – un triptyque pétrole-armes-dette où la Françafrique rejoint la "Mafiafrique" –, ce Dossier démonte une machine à tuer, à ruiner. Il expose un système de criminalité transnationale organisée, dont la dette est le scandaleux déchet. Les compagnies pétrolières, de grandes banques, une nuée d'intermédiaires sont au premier plan, adossées aux grandes puissances et à leurs services secrets. Le Dossier ouvre la perspective d'actions en justice civile (annulation de prêts, dommages et intérêts). Voire en justice pénale, bien que celle-ci reste encore assez bien "protégée" contre ce genre d'initiative intempestive.

Procès Elf : révélations et confirmations

dans l'ordonnance de renvoi du juge Renaud Van Ruymbeke (quelque 600 pages). Extraits repris du site de RFI.

ELF s'est implantée de longue date dans 5 pays africains. [...] Il existait 5 sociétés locales d'exploration/production dépendant du groupe ELF en Afrique : ELF-NIGERIA, ELF-SEREPCA (Cameroun), ELF-GABON, ELF-CONGO et ELF-ANGOLA. [...] Les contrats de concession conclus par ces sociétés avec les Etats [...] comportaient essentiellement [...] le versement d'une redevance dont le montant était de 17,5 % [...] du chiffre d'affaires. [...] Dans] les contrats de partage de production, [...] la règle générale était de distinguer ce qui devait défrayer les sociétés locales des dépenses engagées (*cost oil*) et ce qui constituait le résultat (*profit oil*). La part d'ELF, dans le *profit oil*, était le plus souvent de 35%. [...] La part du *profit oil* allant à l'État lui était versée en pétrole brut et était commercialisée par lui-même ou par la société nationale.

C'est le système officiel. Pourtant, en coulisses, des fonds circulent au travers des sociétés et des comptes off-shore. À cet égard, existait-il chez ELF un Protocole GUILLAUMAT, qui aurait joué le rôle d'une charte secrète sur la gestion des fonds du groupe collectés et distribués aux autorités politiques africaines ? [...] M. LE FLOCH-PRIGENT : « Le système pérenne existait avant mon arrivée et a perduré après mon départ [...]. L'ensemble du système a été mis en place pour assurer l'opacité du système d'État. » Selon le directeur de l'audit du groupe, Pierre FA, [...] il existait bien un protocole GUILLAUMAT, fondé sur les ressources africaines du groupe et sur des facturations de la maison mère à ses filiales africaines au titre de frais d'assistance générale, de frais d'assistance commerciale (soit un prélèvement de 1,5 à 2 dollars par baril exporté) et de frais d'assistance spécifique.

« Alfred SIRVEN, a déclaré M. FA, m'a expliqué que la pratique d'une caisse noire à destination de divers décideurs était institutionnalisée chez ELF depuis toujours, qu'elle faisait l'objet de décisions internes au plus haut niveau de l'entreprise et qu'elle était sous contrôle des autorités de tutelle : la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale des Impôts et le Secrétariat Général de l'Élysée. Ces caisses noires, comme les bonus... sont au moins alimentées par le TRADING et par RIVUNION. Ce n'est pas propre à ELF, cela fonctionne aussi chez TOTAL, MOBIL, SHELL... »

La circulation de fonds occultes destinés aux décideurs politiques africains était, au sein du groupe ELF, parfaitement organisée. Le système ELF reposait sur quatre piliers : les bonus, les abonnements, les préfinancements, la FIBA. [...]

Le système des bonus occultes

À qui étaient destinés ces bonus ? M. TARALLO a donné de nombreux exemples [...] :

– au Gabon, 40 millions de \$ versés de 1990 à 1993 pour le gisement RABI qui est, de très loin, le plus gros gisement du pays (comptes COLETTE et CENTURI approvisionnés par M. SIRVEN) ;

– au Congo, 10 et 25 millions de \$ pour les permis en eaux profondes dans les années 1992 à 1997, versés, en accord avec les présidents LE FLOCH-PRIGENT et JAFFRÉ, dans les comptes de la FIBA et dans les comptes off-shore qui étaient contrôlés par le président LISSOUBA (circuit RIVUNION et SOFAX) ;

– au Nigeria et en Angola, durant la période 1992-1997, alors que les pays étaient en état de guerre civile permanente, des bonus ont été versés en contrepartie de l'obtention de blocs en mer sur lesquels ELF a pu obtenir une place importante et le rôle d'opérateur.

« En outre, a poursuivi M. TARALLO, du fait des relations personnelles entre les Chefs d'État de ces pays, l'intervention que l'on peut faire auprès de l'un d'entre eux est la meilleure introduction que l'on puisse obtenir auprès d'un autre chef d'État. Ce type d'interaction est très utile en Afrique. Ce fut le cas de M. SASSOU pour l'Angola en 1990 et de M. BONGO auprès des présidents successifs du Nigeria. De même, [...] le président BONGO est intervenu pour permettre à ELF d'obtenir un intérêt dans la recherche du pétrole au Tchad. »

M. ISOARD [directeur de l'exploitation-production] a, lui aussi, donné de nombreux exemples de commissions versées jusqu'à son départ à la retraite en janvier 1998. La pratique des bonus n'a en effet pas cessé, même si elle a diminué, sous la présidence de M. JAFFRÉ. [...]

Au Congo, M. ISOARD a "initié" un paiement de 4 millions de \$ en 1996 en faveur du Ministre du Pétrole M. KOUKÉBÉNÉ, avec l'accord de M. JAFFRÉ, [...] sur une société off-shore ; des paiements importants, comme celui-là, ne se faisaient jamais sans la signature du président, qu'il s'agisse de M. LE FLOCH-PRIGENT ou de M. JAFFRÉ.

M. GRUNDMAN, qui a occupé des fonctions importantes à la direction de l'exploration-production et à la direction financière du groupe [...], a donné lui aussi de nombreux exemples, au Nigeria (de 1994 à 1996), au Congo [...], au Gabon [...], en Angola [...], en Libye [...], en Syrie [...], au Qatar, à Abou Dhabi, en Équateur, en Russie, au Kazakhstan et en Azerbaïdjan. M. SIGOLET a cité l'exemple du Congo où de nombreux bonus ont été distribués. [...]

M. TARALLO : « En 1989, le décor a changé d'un seul coup. M. SIRVEN [...] s'est imposé comme le financier occulte en titre d'ELF avec l'accord du président. [...] C'est lui qui s'est occupé de bon nombre de négociations concernant des prises d'intérêts dans les différentes sphères d'activités du groupe. C'est donc lui qui a organisé les versements financiers aux intermédiaires et aux responsables étatiques et il était seul à même de présenter une vision de l'ensemble du contenu de chacun de ces versements. C'est pour cette raison qu'il apparaissait jouer le rôle de financier occulte du groupe. [...]

Après arbitrage de M. LE FLOCH-PRIGENT, [...] j'ai conservé le contrôle des interlocuteurs africains traditionnels, exclusivement les Chefs d'État en place. M. SIRVEN a financé les autres mouvements ("opposition") et a assuré les financements occultes des autres pays du monde, les pays

"nouveaux", tels que la Russie, l'Ouzbékistan, la Chine, la Malaisie. M. SIRVEN a mené des actions dans 4 des 5 pays africains dans lesquels le groupe était producteur : le Cameroun, le Gabon, le Congo et l'Angola. Il n'avait pas toujours les mêmes interlocuteurs que moi. Notamment, il n'avait pas de relations établies avec les responsables pétroliers, ministres ou décideurs des sociétés nationales de ces pays, à l'exception du Cameroun. » [...]

Décryptage de la stratégie africaine d'Elf

La FIBA

La FIBA a été créée en 1975 à l'initiative du président BONGO. Soucieux de se doter d'un système bancaire afin de procéder à des investissements bancaires en dehors de son pays. [...] Le président BONGO [...] et ses proches détenaient 51% du capital de la banque. Ils n'étaient cependant pas majoritaires en droits de vote car le Trésor [français] avait imposé le principe d'un vote double pour les actions détenues par les Européens.

La FIBA [...] a été au carrefour des relations entre le groupe pétrolier français et plusieurs États africains (Gabon, Congo et Angola). [...] Selon M. ISOARD, la FIBA avait pour rôle de conseiller les dignitaires africains et de leur remettre de l'argent liquide [...]. Ils y avaient des comptes nominatifs. Cette banque leur rendait des services ainsi qu'à leurs proches et à leur famille dans une discrétion totale. Des remises d'espèces étaient fréquemment effectuées – et pour des montants importants lorsqu'ils étaient de passage à Paris. [...]

La FIBA a [...] été utilisée pour financer l'achat d'armes par le président LISSOUBA et son ministre des finances, M. MOUNGOUNGA, lors de la guerre civile du Congo de juin à octobre 1997, et ce grâce aux recettes pétrolières du pays ayant crédité le compte FIBA. [...]

Un rapport transmis par la Commission Bancaire met l'accent sur les liens entre la FIBA et LE CRÉDIT FONCIER DE MONACO (CFM), première banque de la place. Si le rapport mentionne au titre des clients du CFM le "réseau corse", il révèle également que cette banque gère une trentaine de comptes ouverts au nom d'hommes proches du pouvoir, voire des membres de la famille des présidents actuels du Gabon et du Congo. L'ensemble de ces comptes représente plus de 125 millions de francs d'avoirs. [...]

M. HOUDRAY [directeur général de la FIBA] a précisé que le président BONGO disposait à la FIBA d'un compte personnel et d'un sous-compte ouvert ultérieurement à son nom avec un pouvoir délivré au président congolais M. SASSOU. Le compte personnel du président BONGO était essentiellement crédité par des transferts bancaires en provenance de Libreville, de Genève (CIBC), du Liechtenstein ou des États-Unis (en liaison avec M. ROGERS, dirigeant de la CITY BANK à Paris). M. HOUDRAY évalue à un montant global de 30 à 40 millions de francs par an l'alimentation du compte du président BONGO. [...]

Ce compte était essentiellement débité de retraits en espèces effectués sur instructions téléphoniques du président BONGO. [...] Les Africains qui retiraient de l'argent, parfois pour plusieurs millions de francs, étaient des ministres du Gabon, des membres de sa famille, de son cabinet. J'ai également reconnu des Congolais, à savoir des proches de la famille SASSOU ou des personnes de la propre ethnie de M. BONGO. [...]

Le président SASSOU disposait, [autre] d'un compte de son gendre M. BONGO sur lequel il avait procuration, [...] d'un compte personnel, peu mouvementé. Par contre, selon M. HOUDRAY, un homme d'affaires très proche de lui, Pierre OTTO M'BONGO, [...] avait plusieurs comptes personnels et de société crédités pour partie par le ministère des Finances du Congo. Ce Monsieur s'occupait de construction, d'aéronautique... Il a effectué d'importants retraits en liquide. [...]

À partir de l'élection du président LISSOUBA, [...] un compte personnel a été ouvert au nom du président [...] avec procuration à son épouse, [...] à partir [...duquel] M. HOUDRAY a procédé à l'acquisition d'une propriété à Paris d'une valeur à l'époque de 15 ou 16 millions de francs. Le compte a été approvisionné pour partie par le ministère des Finances (crédité à son tour par des recettes pétrolières) et pour partie par des fonds dont l'origine est inconnue de M. HOUDRAY. Mme LISSOUBA a effectué des retraits en espèces qui parfois dépassaient le million de francs. [...]

Le Gabon

Un rapport du Sénat américain (adressé le 11 juin 1999) révèle [...] l'existence de comptes aux États Unis, à la City BANK, au nom de M. BONGO et de sociétés off-shore telles que TENDIN [...]. En 1985, le président BONGO a transféré 52 millions de \$ en faveur de TENDIN. Le total des fonds sur les comptes de TENDIN a varié entre 28 et 72 millions de \$. [...] Les fonds circulant dans les comptes bancaires particuliers de M. BONGO depuis 1985 ont dépassé les 130 millions de \$.

[... Le conseiller de Bongo] M. DOSSOU bénéficiait de la signature du président sur le compte OS ouvert fin 1995 dans le but de recevoir des paiements de compagnies pétrolières. [...] M. DOSSOU a noué des relations d'affaires étroites avec M. TARALLO. Dès 1991, ils se sont partagé 67 millions de francs suisses (versés, selon M. TARALLO, par une compagnie pétrolière américaine AMERADA HESS), portés au crédit de leurs comptes à la banque HOTTINGER. [...]

Le Congo-Brazzaville

Selon M. MOUNGOUNGA, [...] ministre sous la présidence de M. LISSOUBA [...], M. TARALLO est devenu l'ami de M. SASSOU bien avant l'arrivée du président LISSOUBA au pouvoir. [...] M. SASSOU avait ainsi prorogé avant échéance, fin 1990, des contrats favorables à ELF, et ce pour une durée de 5 ans, alors que l'échéance prévue tombait fin 1991. M. SASSOU l'a fait pour être soutenu par ELF. [...]

Selon M. Le FLOCH-PRIGENT, [...] « s'il était aisé pour le groupe ELF d'assurer ses positions gabonaises en soutenant financièrement le président BONGO, les turbulences ayant affecté le Congo à partir de l'année 1990 l'ont mise dans une position délicate. Certes, la politique officielle du groupe consistait, sous l'égide de M. TARALLO, à soutenir officiellement le pouvoir en place : mais ce pouvoir ayant vacillé en 1990, puis changé de mains en 1992 et en 1997, cette ligne apparemment cohérente conduisit ainsi le groupe à soutenir successivement des ennemis irréductibles. [...]

À la suite du congrès de La Baule où le président Mitterrand demande plus de démocratie [...], le président SASSOU NGUESSO sait qu'il va avoir des problèmes. La démocratie au Congo est ethnique. Le président SASSOU représente une ethnie qui ne représente que 20% de la population et, par conséquent, s'il y a vote, il ne sera pas élu et il le sait. J'ai beau dire au président MITTERRAND que je pense qu'il n'y a que le président SASSOU qui puisse être le leader du Congo en évitant que les ethnies ne s'entretuent, le président MITTERRAND, soutenu en cela par ceux que l'on appelle les bailleurs de fonds, c'est-à-dire la BANQUE MONDIALE et le FMI, veut absolument un vote démocratique à l'Occidentale au Congo. » [...]

Selon M. TARALLO, la situation au Congo était particulièrement confuse. « Une Conférence nationale avait lieu. [...] M. SIRVEN avait [...] eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises en faveur de l'une ou l'autre [...] factions. [...] Des montants [...] étaient alloués à différentes personnes (MM. MILONGO [Premier ministre de transition], [Mgr] KOMBO [président de la Conférence nationale]...) selon l'intérêt qu'elles présentaient [...], sous le contrôle exclusif de M. SIRVEN. » [...]

Pierre FA, responsable de l'audit chez ELF, a [...] expliqué qu'en septembre 1991, à la suite de la création [...] de] la Conférence nationale et du départ de M. SASSOU, s'est fait jour le désir des Congolais de reprendre tout ou partie de la manne pétrolière. [...] M. FA [...] est intervenu au Congo à la demande de M. SIRVEN, pour faire de l'obstruction au travail du cabinet d'audit ARTHUR ANDERSEN, chargé par le FMI de faire un audit des compagnies pétrolières exploitantes au Congo durant cette période transitoire. Il fallait notamment masquer au FMI, selon M. FA, les pratiques pétrolières africaines du groupe ELF consistant à facturer des frais d'assistance générale à ses filiales africaines, [...] des frais d'assistance spécifiques [...] et] des frais d'assistance commerciale (de 1.5 à 2 \$ le baril).

[C'est ainsi confirmé : Elf a saboté l'audit du pétrole congolais demandé par la Conférence nationale souveraine. Voir À fleur de presse.]

Selon M. MOUNGOUNGA, [...] M. LE FLOCH-PRIGENT a soutenu financièrement une tentative de coup d'État organisée le 15 janvier 1992, durant la période transitoire de la Conférence Nationale, [...] par M. MOKOKO, chef d'état major général des armées. [...]

Selon M. LE FLOCH-PRIGENT, [...] le candidat majeur contre M. SASSOU [...] est [...] M. KOLELAS, maire de Brazzaville, vigoureusement soutenu par les Américains dont le programme est la sortie de la France et d'ELF du Congo. « *Le président BONGO, qui a épousé quelques mois auparavant la fille du président SASSOU, poursuit M. LE FLOCH-PRIGENT, est bien conscient du péril qui peut s'installer dans le pays qui a le maximum de frontières communes avec le Gabon. Il suggère alors, pour combattre M. KOLELAS dans la majorité ethnique du Congo, un émigré qui avait été Premier ministre et qui est alors professeur à l'Institut Pasteur, Pascal LISSOUBA. [...] Le président BONGO demande à son beau-père de passer un accord avec Pascal LISSOUBA et demande à ELF de soutenir la campagne présidentielle de Pascal LISSOUBA de manière à éviter que M. KOLELAS ne gagne. [...]*

M. SASSOU a les 20% annoncés au premier tour. Il se désiste en faveur de Pascal LISSOUBA en vertu d'un accord politique [...]. Pascal LISSOUBA est élu au deuxième tour comme prévu. C'est alors que les ennuis commencent parce que Pascal LISSOUBA refuse de prendre des ministres proches de M. SASSOU. Celui-ci s'estime trahi, je vais moi-même à Brazzaville rencontrer pour la première fois le nouveau président qui déverse un torrent d'injures sur l'ancien [...] en le traitant même devant moi d'assassin ; je lui réponds que c'est un ami et que par conséquent je vais le voir dans sa maison personnelle pendant mon séjour. Il le prend très mal, mais je suis plus africain que lui : en Afrique des amis restent des amis.

À cette occasion, il me demande un préfinancement de 150 millions de dollars immédiatement. Je lui réponds que je ne m'occupe jamais de cette question, mais que je vais faire le point avec mes collaborateurs sur le passif Congo chez ELF. M. TARALLO est à côté de moi pendant cette rencontre. Il n'ouvre pas la bouche, mais à la sortie, il me donne le passif Congo qui est déjà énorme. Après avoir vu M. SASSOU qui me raconte ses mésaventures, je revois M. LISSOUBA : je lui dis que je ne vois pas la possibilité de faire ce qu'il me demande [...].

Je m'aperçois que M. LISSOUBA et M. MOUNGOUNGA ont comme ambition essentielle de faire des élections législatives au plus vite et d'avoir la majorité absolue au Congo, ce qui permettra "démocratiquement" d'éliminer les opposants. Je refuse donc, pour des raisons de stabilité politique du Congo, de faire un pas dans cette direction, considérant que si M. LISSOUBA a la majorité absolue au Congo, il y aura une guerre ethnique. [...]

Trois jours avant les élections législatives, j'apprends qu'OXY [une compagnie pétrolière américaine] a donné 150 millions de dollars à M. MOUNGOUNGA en achetant les barils produits par le Congo pour les 10 ans à venir à 3 dollars le baril. Je prends un coup de sang, j'insulte les gens d'OXY que je connais bien et j'essaie d'avoir d'urgence M. ROUSSIN, ministre de la Coopération, et M. BAZIRE, directeur de cabinet de M. BALLADUR. La solution [...] est simple. Le franc CFA est indexé sur le franc français. Il suffit donc de retarder, au niveau de la banque centrale contrôlée par l'État français, les 150 millions de dollars qui arrivent, pendant quelques jours : ainsi on ne pourra pas payer les électeurs avec cet argent et les élections se passeront dans le calme. On ne veut pas m'écouter, l'argent arrive donc jusqu'à M. MOUNGOUNGA et il gagne "démocratiquement" les élections. » [...]

[Le niveau d'ingérence de Le Floch en faveur de son ami Sassou, dont il avoue cependant qu'il n'a aucune chance d'être élu, défie le sens commun.]

Quand M. SASSOU a repris le pouvoir à l'issue de la guerre, MM. TARALLO et SIGOLET ont repris du service auprès de M. SASSOU. Quand M. JAFFRÉ a quitté le groupe ELF, M. LE FLOCH-PRIGENT est devenu le conseiller spécial de M. SASSOU en matière de pétrole et il l'est d'ailleurs encore à ce jour.

« En 1997, a expliqué le président LISSOUBA, il y a eu un coup d'État de M. SASSOU contre moi. Nous avons été obligés d'acheter des armes. M. TARALLO est venu m'en parler quand les choses ont commencé à se gâter. Il fallait de l'argent. [...] Il y a eu des ordres d'achat avec la FIBA. [...] MM. TARALLO et SIGOLET m'ont proposé des armes. Je ne sais pas comment les armes étaient payées, ce que je sais, c'est qu'elles étaient payées par le pétrole. »

M. LISSOUBA a aussi dénoncé le soutien d'ELF à M. SASSOU alors que lui-même [...] était président en exercice. « *Dès 1994-1995, les armes utilisées par les jeunes gens de M. SASSOU étaient transportées par des barges d'ELF. Elles venaient d'Angola. M. TARALLO ne peut pas ne pas avoir joué de rôle. Il a toujours joué le rôle de conseiller de M. SASSOU dans ces domaines-là. M. BONGO ne pouvait pas l'ignorer puisque des avions ont atterri chez lui. » [...]*

L'Angola

Le gouvernement en place est le MPLA, dirigé par M. DOS SANTOS. longtemps marxiste et soutenu par le régime cubain. Il existe un parti d'opposition, en guerre avec le gouvernement, l'UNITA, dirigée par M. SAVIMBI. Face à cette situation, le groupe ELF, sous la présidence de M. LE FLOCH-PRIGENT, a soutenu le MPLA (M. TARALLO), mais aussi l'UNITA (M. SIRVEN). [...]

Selon M. SIGOLET, M. SASSOU est intervenu en 1989 ou 1990 auprès du Gouvernement angolais pour appuyer ELF. M. SASSOU était à ce moment là au pouvoir au Congo et l'octroi du bloc relevait du Gouvernement en place en Angola. Quand un Chef d'État intervenait, il était d'usage de lui verser un bonus. [...]

Les négociations [avec l'UNITA] ont été menées par le canal de M. VERWAERDE, député européen membre du parti Républicain. [...] Le compte suisse de M. VERWAERDE, le compte SALADE, a été crédité de virements provenant des comptes de M. SIRVEN. [...]

« M. SAVIMBI, a expliqué M. VERWAERDE, était furieux qu'ELF paie à M. DOS SANTOS des hélicoptères qui les mitraillaient. M. SAVIMBI menaçait ainsi de faire sauter les installations pétrolières d'ELF en représailles. [...] Fin juin 1991, j'ai [...] proposé à MM. SIRVEN et LE FLOCH] d'organiser une rencontre avec M. SAVIMBI et son entourage. Cette rencontre a eu lieu peu après à Bruxelles dans un grand hôtel. [...] Nous avons discuté à 4 avec M. SAVIMBI environ une heure. Puis MM. SAVIMBI et Le FLOCH-PRIGENT ont discuté en tête-à-tête pendant un quart d'heure. Lors de la conversation à 4, j'ai abordé la question d'argent en faisant ressortir les besoins de l'UNITA pour la campagne électorale programmée en septembre 1992. À l'issue des entretiens qui s'étaient merveilleusement déroulés, M. LE FLOCH-PRIGENT m'a dit qu'il avait été impressionné par M. SAVIMBI et que, s'il prenait le pouvoir, il serait le De Gaulle de l'Afrique. » [...]

Par la suite, M. VERWAERDE a poursuivi les négociations qui ont abouti à un accord les 25, 26 et 27 août 1992 lors d'un voyage de M. SIRVEN à Huambo. [...] Selon] M. BOHN, qui a organisé plusieurs de ces rencontres, « *l'accord conclu donnait à ELF un rôle leader en Angola si l'UNITA arrivait au pouvoir. L'une des illustrations de cet accord, c'est qu'à aucun moment, en dépit de combats, ELF n'a eu à déplorer la perte de personnels ni même je crois d'un seul jour d'arrêt de production. [...] Il m'a toujours été dit que le Gouvernement français couvrirait l'opération, en termes de défiscalisation notamment. » [...]*

Le Cameroun

Une opération de préfinancement (sur production future de pétrole), d'un montant de 45 millions de dollars, a été mise en place avec le Cameroun en août 1992. Le tiers des fonds, soit 15 millions de dollars, a été crédité sur des comptes gérés par M. SIRVEN. [...] Selon M. SIGOLET, il était de notoriété dans les couloirs de la Tour ELF que M. SIRVEN était proche du président du Cameroun M. BIYA et du président de la SOCIÉTÉ NATIONALE DES HYDROCARBURES [...], la SNH, à savoir M. Jean ASSOUMOU (décédé) puis M. MUDIKI. [...]

Conclusion de l'ordonnance de renvoi

L'information a révélé que, depuis de nombreuses années, la société Elf, comme d'autres compagnies pétrolières, avait mis en place un système opaque de versement de commissions destinées à rémunérer, via des intermédiaires, des personnalités africaines dans le cadre de sa politique pétrolière. Ce système fonctionnait sous le contrôle de l'État, la société Elf étant à l'époque une société publique.

Ce système existait bien avant l'arrivée de M. Le Floch-Prigent le 29 juin 1989 et a perduré après son remplacement par M. Jaffré, le 4 août 1993. Le rôle de M. Tarallo, dans ces opérations, était central, celui-ci ayant la haute main sur les relations du groupe avec les chefs d'État africains,

notamment au Gabon, au Congo et en Angola. M. Sirven s'est chargé des relations du groupe avec le Cameroun. Il a également noué des liens avec l'opposition angolaise et des personnalités congolaises dans une période marquée par des troubles.

L'information n'a pu lever le voile sur l'ensemble de ces opérations africaines. Le ministre de l'Économie – qui exerçait sa tutelle – a opposé le secret défense, la société Elf, soucieuse de ses intérêts, a refusé de coopérer dans ce domaine et les trois principaux dirigeants concernés, à savoir MM. Le Floch-Prigent, Tarallo et Sirven, ont, à des degrés divers, éludé ces questions. Ces facteurs convergents ont constitué autant d'entraves à la manifestation de la vérité.

Les investigations menées essentiellement en Suisse, mais aussi au Liechtenstein et à Jersey, ont révélé l'existence de comptes utilisés par MM. Sirven et Tarallo, lesquels ont été abondamment approvisionnés par la SNEA [Elf] ou ses filiales (notamment Rivunion), soit directement, soit par l'entremise d'intermédiaires.

Les comptes utilisés par M. Sirven ont ainsi été crédités de plus d'1,1 milliard de francs, et ce hors opérations identifiées comme étant africaines. Un peu plus de la moitié provient de Rivunion (105 millions de dollars), le reste de diverses opérations liées aux activités du groupe Elf. Les flux provenant de Rivunion – et certains flux provenant des autres opérations – n'ont pu créditer les comptes utilisés par M. Sirven [...] que sur instructions écrites du président d'Elf, M. Le Floch-Prigent. Ce dernier a personnellement bénéficié à diverses reprises des fonds confiés à M. Sirven. [...]

S'agissant des espèces, sur le montant total des retraits [de Sirven] (325 millions), la majeure partie, soit 243 millions, a été livrée à Paris.

Quant aux 347 millions de francs conservés par M. Sirven après son départ d'Elf, environ 20 % ont été, in fine, appréhendés par la justice suisse. Entre temps, 100 millions de francs environ ont été retirés en liquide (entre avril 1996 et décembre 2000). Des livraisons d'espèces ont été effectuées aux Philippines entre les mains de M. Sirven. La destination de ces fonds reste inconnue.

M. Sirven soutient que l'essentiel de ces fonds concerne l'ex-président du Congo, M. Lissouba ou ses proches, ce que tant M. Lissouba que son ministre des Finances M. Mougounga ont formellement démenti. Dès le début de la confrontation avec M. Mougounga, M. Sirven a quitté notre bureau, estimant ne pas avoir à s'expliquer.

Les déclarations de M. Sirven se heurtent aux constatations suivantes : l'épouse de M. Sirven bénéficiait d'une procuration [...] ; les filles de M. Sirven apparaissent comme bénéficiaires [...] ; aucune trace congolaise n'apparaît sur ces comptes ; M. Mougounga disposait de son propre compte, le compte Luende, qui a été crédité en novembre 1996 et en octobre 1997 d'un montant global d'1,5 million de dollars ; aussi a-t-il fait observer qu'il ne voyait pas pourquoi il aurait laissé son argent à quelqu'un qui était notoirement en fuite. [...]

Lors de l'affaire Cepsa-Ertoil, les hommes d'affaires MM. Auchi et Abid ont [...] redistribué en 1991, en parfaite connaissance de cause, une part importante (soit plus de 15 millions d'euros) des commissions fictives générées par l'intervention des sociétés de leur groupe et s'élevant à 34,9 millions d'euros, en faveur d'un compte offshore utilisé par M. Sirven dans la banque luxembourgeoise à l'époque contrôlée par le groupe de M. Auchi. M. Auchi étant établi à Londres et M. Abid au Luxembourg, où ils disposent chacun d'une fortune considérable et d'intérêts puissants, des mandats d'arrêt internationaux ont été délivrés ; ces mandats sont restés à ce jour sans effet, alors que leurs adresses sont connues. [...]

La société Elf a-t-elle financé des partis ou des hommes politiques ? Selon M. Tarallo, c'est M. Sirven qui en était chargé. Interrogé sur la destination des 243 millions qu'il s'est fait livrer en espèces à Paris, M. Sirven a déclaré : « J'ai effectué des paiements en liquide. Je n'en dirai pas plus. » M. Le Floch-Prigent a opposé le même mutisme : « Je n'en ai pas le souvenir. [...] Je ne suis pas au courant. » [...].

Discussion et adoption à l'Assemblée nationale du projet de loi sur la

RÉPRESSION DE L'ACTIVITÉ DE MERCENAIRE

Compte rendu analytique officiel, 3 avril 2003

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense : [...] La France se devait de réagir contre le développement du mercenariat, en se dotant d'une législation équilibrée. Le mercenariat est en effet un phénomène dangereux. Il pérennise des situations de crise dans les États les plus fragiles. [...] La France, qui œuvre pour la stabilité et la paix, notamment en Afrique, a donc le devoir de combattre le mercenariat. C'est sa crédibilité qui est en jeu.

Toutefois, la France souhaite appréhender ce phénomène de façon mesurée et réaliste. Tout État a le droit de se défendre et le devoir de protéger ses citoyens. S'il ne dispose pas de moyens militaires suffisants, il doit être en mesure de recruter les personnels nécessaires. C'est en effet un usage pratiqué par toutes les grandes nations militaires, dont la France, de fournir aux pays alliés l'assistance qu'ils requièrent pour former, encadrer et assister leurs armées. Il n'est pas question de remettre en cause cet usage. Il convient, en revanche, de sanctionner les excès du mercenariat. [...]

Ne pourront être poursuivis ni les ressortissants d'un État partie au conflit, ni les membres des forces armées de cet État, ni les personnes envoyées en mission auprès d'une des parties au conflit. [...] L'organisation du mercenariat, sa direction, son recrutement, son financement tomberont aussi sous le coup de la loi. Outre les Français, les étrangers résidant habituellement en France pourront eux aussi être poursuivis.

L'évolution des pratiques du mercenariat rend insuffisante la seule incrimination des personnes physiques. Aussi le projet inclut-il la possibilité de poursuivre les personnes morales, c'est-à-dire des organisations et des sociétés pour la plupart anglo-saxonnes.

L'activité des mercenaires fait du tort à de nombreux pays amis. Ce projet a pour lui de remédier à cette situation. Il comble également une lacune de notre législation. [...]

M. Marc Joulaud, rapporteur de la commission de la défense : [...] La lutte contre le mercenariat s'est d'abord traduite par l'élaboration de conventions internationales. Ainsi le protocole I du 8 juin 1977 établit, pour la première fois, un statut juridique international du mercenaire, lequel est exclu du statut de combattant régulier, donc des protections internationales que ce statut garantit aux prisonniers de guerre. Mais la définition que le protocole donne du mercenaire est étroite, et repose sur six critères cumulatifs. Il faut ainsi être spécialement recruté pour prendre part à un conflit armé ; participer directement aux hostilités ; en retirer un avantage personnel important ; n'être ni ressortissant ni résidant d'une partie au conflit ; ne pas être membre des forces armées d'un belligérant ; ne pas avoir été envoyé en mission officielle par un État tiers. Ce protocole a été ratifié par 161 États, dont la France. [...]

Le nouvel article 436-1 [instauré par le projet de loi] définit l'activité répréhensible et en caractérise la peine. Cette activité, qui peut concerner soit un « conflit armé », soit un « acte de violence concerté », est définie par une reprise des six caractéristiques cumulatives énumérées par le protocole de 1977. Cette définition très précise exclut ainsi l'emploi par les États de forces étrangères soldées ainsi que l'appui militaire, ouvert ou discret, qu'ils peuvent apporter à une partie en conflit, et même l'enrôlement d'un Français dans les forces d'une partie à un conflit étranger. [...]

M. Frédéric Dutoit (PC) :-Nous approuvons [...] l'esprit général de ce texte, pour autant qu'il tend à définir le mercenariat, à l'incriminer officiellement et à l'assortir de sanctions pénales sévères. Il laisse toutefois subsister quelques vides juridiques. Ainsi, il laisse entier le problème posé par le développement international d'activités privées dans le domaine de la sécurité et des questions militaires. Des firmes agissent sur l'ensemble de la planète, au gré des conflits et des besoins, pour leur propre profit ou pour celui d'un pays, notamment le leur. Ces activités conduisent de fait à se payer sur la dette ou sur les ressources naturelles de pays déjà en détresse financière, à violer les droits humains, ou encore à servir les intérêts de compagnies ou de gouvernements sans scrupules au détriment du droit des peuples. [...]

L'action des firmes transnationales de sécurité s'accompagne souvent de violations manifestes des droits de l'homme. Certains y voient un caractère inhérent aux activités de mercenaires, mais d'autres affirment que c'est le dernier obstacle à leur législation, et qu'il provient d'inventions des journalistes et des rebelles inquiétés par la mission des compagnies.

En tant qu'acteurs non gouvernementaux, les firmes transnationales de sécurité échappent largement au droit international. [...] Leur action est trop sensible pour échapper au contrôle des États qui les accueillent. Ceux-ci exercent une tutelle plus ou moins forte sur leurs activités, et les pratiques oscillent entre l'acceptation tacite des contrats, le feu vert explicite et même des licences publiques d'autorisations.

Les compagnies agissent ainsi sous le couvert de leurs États hôtes avec une plus ou moins grande marge de manœuvre. En contrepartie, les gouvernements profitent de ce formidable levier pour atteindre leurs objectifs. [...]

Il n'est [...] pas étonnant que la formation des militaires soit l'un des plus grands marchés des sociétés privées dans les pays en développement ou en transition. [...] Ce mercenariat moderne fait réapparaître le spectre d'un néocolonialisme. Or ce projet laisse entier le problème du développement d'activités privées dans le domaine de la sécurité.

[...] Réserve faite de ces omissions dommageables, ce texte comble un vide juridique grâce à une définition précise du mercenariat, assortie de sanctions pénales sévères. Il mérite donc notre soutien. [...]

M. Axel Poniatowski (UMP) : [...] Notre pays ne peut accepter ces prestations militaires, qui contribuent à la marchandisation des conflits. [...] De même que c'est en s'attaquant aux réseaux mafieux internationaux en même temps qu'aux petits dealers aux portes de nos écoles que l'on éradiquera le phénomène de la drogue, c'est en s'attaquant aux organisations militaires privées, essentiellement d'origine anglo-saxonnes, que l'on parviendra à limiter le commerce de la mort, nourri par l'argent illégal et mafieux.

M. Paul Quilès (PS) : [...] Le terme un peu archaïque de mercenaire ne doit pas faire illusion. Il y a là une menace grave et nouvelle pour la stabilité internationale, la paix et les droits de l'homme dans les pays les plus oubliés des grandes puissances. [...] L'adoption de ce projet marquera un progrès significatif. [...] Nous ne devons cependant pas nous en tenir là. La lutte contre le mercenariat doit pouvoir également s'appuyer sur des instruments juridiques internationaux, lesquels sont à l'heure actuelle soit insuffisants soit inadaptés. [...] La réflexion doit donc être poursuivie en vue d'élaborer un instrument international crédible de répression des activités de mercenaire. Je souhaite que l'Union européenne se saisisse de cette question. [...]

La définition d'une politique européenne de lutte contre le mercenariat devra tenir compte de l'existence de deux approches : l'une qui vise à l'interdire rigoureusement, l'autre qui refuse toute interdiction des interventions privées dans le domaine de la défense et qui n'admet au mieux que leur encadrement. Ce projet de loi est cohérent avec la première approche, dont je souhaite qu'elle soit retenue par le plus grand nombre possible de nos partenaires européens et, plus largement, sur le plan mondial. [...]

M. Éric Diard (UMP) : [...] Cette définition très précise permet de lever toute ambiguïté puisque sont explicitement exclues du champ d'application de la loi toutes les activités ne conduisant pas à prendre directement part aux hostilités. Les activités de conseil et d'assistance fournies par nos ressortissants au profit de gouvernements étrangers ne peuvent donc être visées, qu'il s'agisse de coopération d'État à État ou de contrats d'exportation. En outre, l'emploi par les États de forces étrangères soldées n'est nullement dénoncé, ni même l'enrôlement d'un Français dans les forces d'une partie à un conflit étranger.

Ce texte suscite un large consensus. Il est marqué par la recherche d'un équilibre et comble un vide juridique dans le code pénal. [...]

La discussion générale est close. L'article unique [...] est adopté.

Mme la Ministre - Je me félicite de l'unanimité qui marque ce vote. [...] L'Assemblée nationale s'honore de ce vote comme la France s'honore de cette loi.

Droits de l'Homme

« On pouvait craindre le pire pour cette 59^e session annuelle de la Commission des droits de l'Homme de l'ONU à Genève sous présidence libyenne (!). [...] La réalité dépasse la fiction. [...] *Le* nouveau haut commissaire, le Brésilien Sergio Vieira de Mello, [...] sort des réunions blême. De rage, ou d'incrédulité ?

[...] Juges et parties comme jamais, les 53 États membres se sont livrés sans la moindre retenue à leurs petits jeux diplomatiques pour grands enjeux économiques. [...] Par des alliances de circonstances, les résolutions [...] rappelant à l'ordre la Russie pour la Tchétchénie, le Zimbabwe et le Soudan pour les abus commis sur leurs territoires, sont passées à la trappe. L'Iran s'est aussi tiré d'affaire. En revanche, la Birmanie et la Corée du Nord – loin d'être des modèles, mais dépourvues de soutien à la Commission – ont écopé de réprimandes. [...]

Après une année de pénitence [*pour cause de non-élection à la Commission*], le retour des États-Unis a brillé par son cynisme, ou son hypocrisie : ménageant à l'évidence ses adversaires-partenaires, Washington a choisi de ne parrainer aucune résolution concernant la Chine ou la Russie. [...] *Exit les répressions subies par les* Kurdes, Tibétains, Ouïgours, chrétiens des Moluques, ahmadites du Pakistan, Pygmées, autochtones de toutes les latitudes [...]

La Commission des Nations unies censée défendre et protéger les libertés fondamentales est en train de sombrer corps et biens. [...] ». (**Claude B. LEVENSON**, coauteur de *L'ONU contre les droits de l'Homme ?*, Mille et une nuits. "Rebond" in *Libération* du 18/04/2003).

[*Ces quelques lignes ne sont qu'un trop bref résumé d'une session scandaleuse. La France a contribué à ce désastre en favorisant l'accession de la Libye à la présidence de la Commission – un pays qui sponsorise entre autres depuis plus d'une décennie les atrocités du warlord Charles Taylor au Liberia et en Sierra Leone. Cette bienveillance française s'inscrit dans une longue suite de deals analogues, avec des États aussi peu ou encore moins recommandables.*]

« Les opérations conduites par les Nations unies en Somalie, en Haïti, au Rwanda, en Bosnie, au Timor et en Sierra Leone ont témoigné de ce nouvel engagement commun [...] *en faveur des droits de l'Homme*. Notre devoir est d'ouvrir les portes de la liberté pour les peuples. Refusant catégoriquement toute complaisance à l'égard des dictatures, la France se veut porteuse d'un espoir au service de l'humanité. » (**Dominique de VILLEPIN**, ministre des Affaires étrangères. Discours devant la Commission des droits de l'Homme, le 24/03/2003).

[*Nous ne citons que ces deux extraits d'un long discours qui contient par ailleurs quelques considérations ou suggestions intéressantes (voir <http://www.diplomatie.gouv.fr>). Mais si l'on veut être entendu, et encore plus si l'on se veut porteur d'espoir, il y a des limites à la torsion des faits. Ranger l'opération Turquoise de l'été 1994, qui tenta de camoufler la complicité de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda, parmi les témoignages du « nouvel engagement commun » en faveur des droits de l'Homme, c'est trop énorme ! Comment évoquer, ensuite, le « refus catégorique » de « toute complaisance à l'égard des dictatures » quand continuent d'être choyés les dictateurs francophones, c'est-à-dire une forte majorité des dirigeants des ex-colonies françaises ?*]

« La mission [de solidarité au **Soudan** menée par le Secours catholique et le CCFD] a entendu des rescapés de chasses à l'homme menées dans les zones pétrolières par les milices appuyées par les hélicoptères de combat des forces armées gouvernementales ; [...] ils ont raconté ce qu'ils ont vu avant de fuir : des personnes regroupées dans des cases auxquelles on a mis le feu ; des gens crucifiés sur des arbres ; d'autres auxquels on a enfoncé des clous dans les tempes ; une femme a fui après avoir vu ses enfants égorgés devant elle... » (**Secours catholique et Comité catholique français contre la faim et pour le développement (CCFD)**, accompagnés des députés UMP Pascal Clément et Michel Voisin, de deux évêques et d'un journaliste français, ainsi que d'une experte allemande. Compte-rendu de la mission, du 30/01/2003 au 14/02/2003).

[Et c'est ce Soudan-là qui a été absous par la Commission de l'ONU pour les droits de l'Homme ! Que ne sacrifie-t-on pas au dieu Pétrole !]

À FLEUR DE PRESSE

Françafrique

L'Indépendant (Ouagadougou), *Journée nationale du pardon. Quand le pouvoir provoque la famille Zongo*, 01/04/2003 (Michel ZOUNGRANA) : « Pour la commémoration de la journée nationale de pardon, les "grandes conférences" délocalisées du ministère des Arts, de la Culture et du Tourisme ont élu domicile à Koudougou, ville frondeuse depuis l'assassinat d'un de ses valeureux fils (le plus valeureux du reste) [le journaliste Norbert Zongo, tué parce que ses enquêtes serraient de trop près les crimes du régime]. Le thème choisi, "La notion du pardon dans la société traditionnelle mossi", [...] s'adressait plus particulièrement à la famille Zongo, qui, jusque là et avec juste raison, a refusé de succomber à toutes les opérations de charme tendant à la faire pardonner un crime odieux dont elle ignore jusqu'à présent l'auteur ou les auteurs. Avec ce thème, le pouvoir de Blaise Compaoré semble être passé à une autre étape : celle des menaces. Albert Ouedraogo, le conférencier du jour, a conclu sa communication en indiquant que le refus du pardon dans la société mossi signifie la mort. [...]

Si l'on [...] considère] toutes les familles des victimes des crimes impunis qui ont refusé d'adhérer à la Journée nationale du pardon, on se rend très vite compte que le contexte ne cadre nullement avec ce refus [...] du pardon traditionnel mossi]. L'aveu du crime n'a pas été fait. Pire, on a tout fait pour brouiller les pistes, pour que les parents des victimes ne sachent jamais la vérité. [...] C'est bien ce qui explique et justifie le refus massif des familles [de participer] à cette journée organisée par le pouvoir dans le but d'enterrer les nombreux dossiers pendants. [...] Le Naaba de Koudougou s'est personnellement impliqué (sans doute avait-il été approché par le pouvoir ?) pour tenter de convaincre la mère de Norbert Zongo à accepter le pardon. Il a rencontré un nief franc et définitif. Albert Ouedraogo est le nouveau joker. [...] La famille Zongo sait désormais que le refus du pardon signifie la mort. ».

[Nos lecteurs s'en souviennent sans doute, « l'affaire Zongo » est au cœur de la bataille civique et politique des Burkinabè pour la démocratie et l'État de droit, contre une autocratie associée depuis 16 ans aux trafics mafieux des « seigneurs de la guerre » africains. La pression est donc maximale pour enterrer définitivement cette affaire. La famille résiste, à l'image du grand Norbert Zongo.]

Libération, *Nouvelle leçon de droit pour l'ancien doyen Debbasch*, 17/04/2003 (Renaud LECADRE) : « Charles Debbasch, ancien membre du cabinet de Giscard à l'Élysée mais toujours conseiller spécial du président togolais **Eyadema**, ancien doyen de la faculté d'Aix-en-Provence mais toujours professeur de droit, a été mis en examen [...] le 16 avril] pour blanchiment et organisation frauduleuse d'insolvabilité. Pour ce personnage [...] qui se flatte d'avoir "formé 35 % des magistrats français", c'est une nouvelle tuile judiciaire. En février 2002, il a été condamné à deux ans de prison ferme (peine réduite en janvier 2003 à un an par la cour d'appel) pour des détournements au préjudice de la fondation Vasarely. [...]

On reproche [...] cette fois] à Debbasch l'ouverture d'un compte bancaire au Luxembourg, [...] crédité, en mars 2002, de 1,2 million d'euros. [...] Ses comptes ont également été alimentés par quatre dépôts en liquide, d'environ 38 000 euros chacun. [...] Il s'agirait, selon l'un de ses avocats,] d'honoraires en tant que conseiller de présidents africains, [...] des] sommes [...] déclarées et soumises à l'impôt au Togo [sic].

Toutefois, il pourrait être tentant d'y voir une façon de se soustraire à sa condamnation dans l'affaire Vasarely, [...] 800 000 euros dont] rien n'a été payé à ce jour. [...] D'autant qu'en 2002,] Debbasch a vite modifié le nom de l'ayant-droit économique de son compte au grand-duché, pour le confier à un ancien élève, Jean-Joseph Tramoni, doyen de la faculté de droit de Saint-Denis de la Réunion et, lui aussi (c'est une manie), conseiller de potentats africains. ».

[Toujours surprenante, cette fraternité entre les doyens des facultés de droit françaises et les doyens de la Françafrique. On y préfère le tordu au droit, le luxe en bourgeois à la misère des bidonvilles.]

Odeurs de pétrole

Le Parisien, *Sale journée pour les seconds couteaux*, 27/03/2003 (Laurent VALDIGUIE) : « Pierre Fa, [...] actuel inspecteur général de la SNCF, ce fidèle de Le Floch va passer [...] un très sale quart d'heure. "Vous étiez le responsable de l'audit chez Elf, s'énervait le président. Et vous ouvrez un compte suisse pour alimenter une caisse noire ! Mais laissez-moi vous dire que cela dépasse l'entendement !" Fa, penaud, explique que ce compte "Tomate", ouvert "sur ordre de Sirven", était destiné à rémunérer des personnalités africaines qui auraient "torpillé" un audit effectué par Arthur Andersen au Congo [sur les comptes pétroliers d'Elf]. »

[Pierre Fa confirme à la barre ce moment important de l'histoire du Congo-Brazzaville.]

La Lettre du Continent, *Les propositions à Abidjan de Nika Oil*, 27/03/2003 : « Une mystérieuse société, Nika Oil, basée en Sibérie, a proposé à la présidence ivoirienne la mise à disposition de 800 millions \$ gagés sur les champs pétroliers de Grand Lahou et des permis d'exploitation onshore et offshore le long de la frontière ghanéenne. Le nantissement serait assuré par la fondation "Convergence", inscrite à Chypre et contrôlée par l'Ordre des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui serait la branche russe de l'Ordre de Malte. »

[Si la Côte d'Ivoire voit arriver à la fois le pétrole, les cercles d'initiés et les dollars russes, elle risque de ne plus savoir à quel saint se vouer.]

Observatoire de l'Afrique centrale, *L'entreprise canadienne Heritage Oil attise la guerre civile dans la région africaine des Grands Lacs*, 24/03/2003 (Alain DENEULT) : « Le quotidien *Die Tageszeitung* de Berlin rapporte dans son édition du 3 mars que 300 civils sont morts dans la très sensible région des Grands Lacs africains, au terme d'un assaut lancé à Bogoro, en République démocratique du Congo (RDC) près de la frontière ougandaise, par les forces congolaises du président Joseph Kabila.

Les forces congolaises cherchent ainsi à purger les forêts denses de cette région montagneuse de tout élément rebelle qui gênerait les travaux de premier forage de l'entreprise pétrolière canadienne Heritage Oil. La compagnie, sise à Calgary et cotée à la Bourse de Toronto, s'est portée acquéreur, le 2 juin 2002, d'un champ d'exploitation pétrolier dans l'est de la RDC, à la frontière de l'Ouganda et non loin [... du] Rwanda. [...]

Des événements sanglants risquent de se reproduire. Le chantier qu'ouvre la compagnie promet d'engranger des actifs de l'ordre de 30 milliards de dollars US et risque d'exacerber les rivalités entre le Rwanda, l'Ouganda, la RDC et des factions rebelles à l'intérieur de la RDC. Les alliés potentiels du projet pétrolier canadien se disputent de généreux émoluments (qui, comme à l'ordinaire, transiteraient par divers paradis fiscaux et ne seraient en rien comptabilisés dans leur budget d'État) ainsi qu'un renforcement géostratégique de leur pays. [...]

Affaires pétrolières et militaires tiennent en Afrique d'une seule et même chose, et c'est compétent à ce double titre que Heritage Oil se présente. [...] Pudique, elle se dit [...] fêrue dans la "gestion de risques techniques et politiques". [...] Selon son directeur exécutif, [...] elle] "a peut-être un sens du risque différent des autres entreprises pétrolières".

Ces euphémismes frisant l'humour noir dissimulent à peine ce qui se dessine, une guerre du pétrole. Contrairement à ce qui se trame en Irak, celle-ci se profile sans l'ombre d'un dérangement, et risque de se dérouler dans une indifférence toute comparable à celle qui entoura les quatre dernières années de guerre [... en RDC]. L'aire d'exploitation de 30 000 km² cédée à Heritage Oil, dont le gisement est évalué à un milliard de barils, chevauche les régions limitrophes on ne peut plus tendues de la RDC et de l'Ouganda. La région officiellement congolaise est en fait militairement contrôlée par des forces hier encore réfractaires à l'autorité de Kabila ou par les [...] factions rebelles de l'UPC. [...] "Ainsi l'entente pétrolière conclut à une collaboration entre le Congo et l'Ouganda, ces deux États cherchant à endiguer l'influence du Rwanda dans la région", analyse [Dominic] Johnson dans un article paru le 31 juillet dans la *Tageszeitung*. [Dominic Johnson a ensuite réalisé pour l'institut Pole une très remarquable étude, *Shifting Sands*, 03/2003.]

Ceci augure un rapport à trois des plus tendus, sous couvert de conflits dits "ethniques" qui sévissent déjà à l'intérieur du Congo. [...] Un haut diplomate de l'ONU [...], sous le couvert de l'anonymat, confirme que "*Heritage Oil va attiser ces rivalités*". [...] Les remarques de certains acteurs stratégiques, à savoir par exemple que le taux de population est sensiblement trop élevé là où l'on suppose les gisements, donnent froid dans le dos. Le commissaire de l'UPC, Jean-Baptiste Dhetchuvi, avance que les lieux de différents massacres de civils attribués aux troupes gouvernementales congolaises correspondent aux différents points de forage pressentis par l'entreprise canadienne.

Mais tout reste trouble en ces eaux. L'accord de principe entre Heritage Oil et le président Kabila n'a toujours pas été signé ; on est toujours à négocier la ristourne présidentielle, jugée trop élevée par le directeur exécutif de la multinationale. Dans l'entourage de Kabila, en revanche, on regrette que la région n'ait pas été concédée aux "amis français" du régime, entendre **TotalFinaElf** et autres acteurs politiques, militaires et financiers de la "Françafrique". [...]

Pour mener ses délicates missions, c'est-à-dire faire place nette pour entreprendre ses travaux et arroser les alliés qui conviennent de ses visées financières, Heritage Oil compte sur les atouts de son fondateur, Anthony Buckingham (nom de guerre). À l'époque où il souhaitait peser sur les affaires angolaises, ce vétéran britannique des unités d'élite SAS, qu'on dit proche de son premier ministre Anthony Blair, a financé, par l'entremise du commerce de diamants de son entreprise BranchEnergy, des troupes de **mercenaires** provenant d'Executive Outcomes, réputée pour ses opérations en Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. Il put dès lors soutenir les forces du gouvernement angolais nouvellement acquis aux vertus du capitalisme, dans la guerre sans merci qu'il livra aux troupes rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita). Cette guerre fit au moins 500 000 morts. C'est logiquement en vue d'un premier chantier d'exploitation pétrolière en Angola que Heritage Oil fut fondée par Buckingham en 1994. [...]

En 1995, les mercenaires de Buckingham servirent le régime de la Sierra Leone, le président Tejan Kabbah et le gouvernement du capitaine Valentine Strasser ayant besoin d'un soutien pour contenir les assauts insurrectionnels du Revolutionary Patriotic Front (RUF). Pendant que le RUF bénéficiait du soutien actif de réseaux mafieux et des services secrets de la "Françafrique", Executive Outcomes et Heritage Oil fournissaient le gros des forces gouvernementales dans une guerre dont l'horreur pour les populations civiles fut inénarrable (esclavagisme sexuel, politique d'amputation systématique, exécutions sommaires).

C'est en vertu de ce palmarès qu'on évoque maintenant, pour assurer la sécurité des travaux de forage de Heritage Oil dans les Grands Lacs, la possibilité de faire appel à des troupes de "maintien de la paix" en provenance de l'Angola.

Continent noir, or noir, humour noir. Cette chaîne signifiante perdurera tant que les Occidentaux, entoureront d'un noir silence leur processus de spoliation d'un continent. »

[C'est dans la région de l'Ituri prospectée par Heritage Oil que le 3 avril à l'aube, une semaine après la parution de cet article, des milliers de miliciens Lendu, et d'autres, ont attaqué Drodro et les villages Hema-Gerere environnants, massacrant entre 300 et 966 personnes. À la machette notamment, selon des méthodes directement inspirées de celles du génocide des Tutsi en 1994 au Rwanda. L'ONU a dépêché des enquêteurs qui, entre autres, préciseront le nombre controversé des victimes. Il faudrait surtout qu'elle identifie et dénonce les vrais coupables – qui bénéficient malheureusement d'une chaîne de protections remontant jusqu'à des membres permanents du Conseil de sécurité.]

Mondialisation

Banque Magazine, *Département commodities. La finance "appliquée"*, 03/2003 (Anne DRIF) : « Garantir un négociant de pétrole, financer une exploitation future de cacao, identifier un raffineur pour un producteur de sucre, vérifier la qualité d'un aluminium... [...] Marchés volatils au cœur des pays émergents, les **commodities** constituent une caste à part. Avis aux profils aguerris et fêrus de finance "appliquée".

“Le quotidien du banquier dans les commodities, c'est de traiter une émission de crédit documentaire, effectuer le paiement d'une prime d'assurance ou le règlement de fret pour compte de son client, à 17 ou 18 heures un vendredi soir, faute de quoi le cargo financé reste bloqué à quai”, décrit Jean-Marc Tournois, secrétaire général du département matières premières et énergie de **BNP Paribas**. [...]

[Jean-Marc Tournois avait déjà des responsabilités importantes dans ce secteur chez Paribas lorsque, au tournant des années 90, cette banque d'affaires a aidé le KGB et les futurs oligarques russes à brader, avec le concours du négociant Marc Rich, les énormes stocks de commodities de l'ex-URSS. En jonglant avec les paradis fiscaux.]

La spécificité des *commodities* : combiner des techniques de financement et de *trading* à la connaissance sectorielle de l'industrie, du sucre et du coton aux métaux précieux en passant par l'énergie (gaz, électricité, pétrole, etc.). “Ce que j'apprécie dans ce métier, c'est l'aspect très spécifique et concret [... qui va jusqu'à la prise en compte des] *facteurs géopolitiques, etc.*” explique Isabelle Ealet, [... de] Goldman Sachs. [...] “Du financement cousu main” ou “cargo par cargo”, rappelle Jean-Marc Tournois. [...]

Les contreparties de cette activité historique ont [...] évolué : les petits négociants [*en matières premières*] ont laissé la place aux gros opérateurs comme Louis Dreyfus ou **Marc Rich**. [...] Après une vingtaine d'années de financement des négociants, les banques se sont intéressées plus en amont aux besoins des producteurs des marchés émergents. [...] La composante pays émergents implique un terrain très spéculatif, où la négociation dans les pays où la matière première est stratégique se déroule souvent au niveau politique. [...]

[Autrement dit, les plus grandes banques françaises et étrangères n'ont plus voulu laisser aux Rich & Co les considérables profits à court terme de leurs combinaisons spéculatrices, où chaque élément est gagnant (crédit, assurance, transport, stockage, troc, etc.), pourvu que l'on sache capter l'intérêt du « niveau politique ». Moyennant quoi les « pays émergents » se retrouvent de plus en plus immergés dans leurs dettes.

Nous ne reviendrons pas sur Marc Rich (cf. Billets n° 111 et 113, et François-Xavier Verschave, *L'envers de la dette*, Agone, 2001, p. 90-95). Relevons seulement à son propos cette notation de L'Express (27/03/2003) : « Un [...] de ses associés, le Corrèzien Patrick Maugein, polytechnicien proche de Chirac, se lancera de son côté dans des opérations plus sulfureuses » – ce qui n'est pas facile. « Très proche de Chirac » serait plus exact (cf. F.X. Verschave, *Noir Chirac*, Les arènes, 2002, p. 178-183).

À noter qu'un héritier du groupe Louis-Dreyfus, Robert, président de l'Olympique de Marseille, vient de se faire épingle dans l'achat-revente d'un joueur de football argentin sans aucune valeur marchande. Les 2,9 millions d'euros de ce deal fictif sont passés par la City et la Suisse. De quoi renforcer l'impression qu'un nombre croissant de grands clubs sportifs servent de supports à la finance parallèle.]

Le critère essentiel d'embauche reste la passion. “L'important, estime Jean-Marc Tournois, c'est la lueur dans l'œil. [...] [...] Une passion qui vaut la peine d'être cultivée. La Société Générale, dont le département *commodities* est passé de cinq commerciaux en 1993 à plus de 130 personnes aujourd'hui, compte doubler ses effectifs d'ici trois ans. La cible ? “Des personnes qui ont le goût de la difficulté, [...] dynamiques, baroudeurs [...]”. »

[Engagez-vous, rengagez-vous dans la guerre économique qui enrichit les Rich et spolie les misérables ! Ne cherchez surtout pas à savoir que toutes les cartes de ce poker sont truquées, que chaque passage par un paradis fiscal détruit un peu plus les quelques règles de droit et de civilisation qu'ont tenté de se donner les collectivités humaines.]

France-Soir, *Bons points, pas d'embonpoint*, 14/04/2003 (Jean-Étienne JUTHIER) : « Paradoxe. Le **Ghana** est assis sur une montagne d'or et croule sous une montagne de dettes. Paradoxe. Le Ghana était présenté comme le meilleur élève du **FMI**, il est maintenant “un pays pauvre très endetté”. Conclusion logique : quelque chose cloche. Interrogez les habitants des pays en développement, ils vous diront que les règles du FMI et de la **Banque mondiale** ne fonctionnent pas. Demandez aux grandes puissances, elles vous répondront que les pays pauvres ne suivent pas les règles. Questionnez le FMI et la Banque mondiale, ils vous expliqueront que les règles sont bonnes, mais que personne ne les suit, ni les riches, ni les pauvres.

Une situation tragi-comique s'il en est. Seulement, les Ghanéens, eux, n'en connaissent que l'aspect tragique. Obligés de payer l'eau potable, de payer l'accès aux sanitaires, de payer, enfin, les médicaments et leurs séjours dans les hôpitaux publics. De payer, en somme, le prix de l'échec des politiques internationales.

C'est ce constat amer que dresse l'équipe de la BBC, dont le reportage, *Quand le FMI fabrique la misère*, est diffusé [... le 14 avril sur Canal+]. Pendant vingt ans, le Ghana a suivi à la lettre les conditions posées par le FMI et la Banque mondiale pour bénéficier de prêts : coupes drastiques dans les dépenses publiques, suppression des subventions d'État, ouverture du marché et service public payant. Résultat : le Ghana a abandonné la culture du riz, qui fournissait nourriture et travail, au profit de celle du cacao et de l'exploitation des mines d'or. Celles-ci sont gérées par des compagnies étrangères bien sûr, qui en tirent d'énormes profits. Et les Ghanéens n'en ont jamais vu la couleur, sinon celle des poussières nocives déversées sur leurs anciennes terres. Quant au riz, le pays l'importe désormais des États-Unis, l'État à l'agriculture la plus subventionnée du monde (20 milliards de dollars par an).

Conséquence, les institutions internationales commencent à corriger leur jugement, à plaider pour une révision de la dette. Allègement, étalement, suppression, on ne sait trop, tant les discours restent vagues et le nombre des promesses non tenues considérable.

Les Ghanéens, eux, continuent à boire de l'eau non potable, et à ne pas pouvoir se soigner. »

[« Montagne d'or, montagne de dettes » : on pourrait en dire autant du Mali. Mais l'on attend encore la chaîne française qui financera pareil documentaire sur une ancienne colonie française.]

RFI, *L'OCDE veut libéraliser le marché de la pêche*, 31/03/2003 (Jean-Pierre BORIS) : « Les experts de l'OCDE viennent de consacrer un volumineux rapport à la libéralisation du marché mondial de la **pêche**. Parce que c'est le dogme de cet organisme, il faut libéraliser la pêche comme toutes les autres activités économiques. Tant pis s'il y a des perdants. Et des perdants, il y en aura. [...]

Si les barrières douanières européennes, déjà très faibles, étaient réduites par exemple pour les exportations **sénégalaises** de poisson, ou si les accords préférentiels qui lient ce pays à l'Union européenne étaient annulés, le prix du poisson dans les supermarchés européens baisserait. Ce qui pousserait la consommation à la hausse. Cela augmenterait la ponction sur la ressource. Sur le marché intérieur sénégalais, il y aurait donc moins de poissons et ils seraient plus cher pour la population. Déjà les pays riches consomment une part croissante de ce qui est pêché de par le monde. L'Union européenne, les États-Unis et le Japon drainent les deux tiers de cette production. »

Politis, *L'eau, un marché juteux*, 27/03/2003 (Thierry BRUN) : « La Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et l'Union européenne sont des acteurs décisifs de la privatisation. [...] Quand les géants de l'eau entrent en scène, [...] le prix de l'eau augmente. En Grande-Bretagne, le prix de l'eau a augmenté de 450 % et les profits de 692 %. [...] Et l'on assisterait à ce que d'aucuns appellent la "pétrolisation" de l'eau. **L'eau**, ne pouvant plus être considérée comme un élément constitutif du patrimoine commun de l'humanité, mais comme une marchandise, doit être traitée sur les marchés à l'instar du pétrole. [...]

La Banque estime que le marché potentiel de l'eau s'élève à 1 000 milliards de dollars et constituerait le placement le plus profitable. De grandes firmes comme Monsanto, promoteur des OGM, convoitent ce marché lucratif et négocient actuellement une possible collaboration avec la Banque mondiale. Mais seules quelques multinationales comme Suez-Lyonnaise des Eaux, Vivendi Environnement et l'américaine Bechtel dominent le marché mondial. Elles sont assistées par [...] la Banque mondiale et l'OMC. [...]

Avec un Accord général sur le commerce des services (AGCS), l'**OMC** organise la programmation de la privatisation complète de tous les services. "[...] *L'Union européenne joue un rôle très agressif comme moteur de la "pétrolisation" de l'eau*", explique Raoul-Marc Gennar, chercheur auprès d'Oxfam Solidarité (Bruxelles) et [...] spécialiste de l'AGCS. [...] Dans plusieurs lettres échangées en 2002 avec Suez-Lyonnaise des eaux et les services de Pascal Lamy, commissaire européen au commerce et seul négociateur à l'OMC, la Commission européenne a demandé à cette multinationale de lui communiquer les législations et règlements qui, pays par pays, "affectent [ses] opérations de manière négative", en insistant sur les normes nationales qui imposent le service universel. [...]

La prospection, la protection et la gestion des nappes aquifères, la captation, la purification et le stockage de l'eau, sa distribution et le traitement des eaux usées sont des activités qui tombent sous le couperet de l'AGCS. [...] Tous les pouvoirs publics sont ciblés, de l'État aux collectivités locales. [...] L'accès libéralisé aux eaux souterraines ouvre la voie à la privatisation des nappes phréatiques. Et ainsi pourra se terminer le processus complet de "pétrolisation" de l'eau. »

[Il n'est pas sûr que ce processus se passe sans heurts. Les pétroliers sont désormais friands de gisements au large, offshore – où l'on ne trouve guère d'eau douce. Pour exploiter le pétrole à l'intérieur des terres, il faut souvent perpétrer des nettoyages ethniques, et à la fin les peuples trop longtemps maltraités peuvent compromettre le pompage. Au Nigeria, fin mars, après une série de troubles, les multinationales ont dû baisser de plus d'un tiers leur production.]

LIRE

Max Liniger-Goumaz, *Colonisation, néocolonisation, démocratisation, corruption, à l'aune de la Guinée équatoriale*, Les éditions du Temps, Genève, 2003.

L'auteur actualise sa description-dénonciation érudite et inlassable de la sordide dictature équato-guinéenne, désormais confite en pétrole. Parmi les chapitres les plus instructifs, signalons les 6 et 9 sur les pavillons de complaisance et les dernières exactions du régime. L'État de Teodor Obiang Nguema immatricule volontiers des navires convoyeurs de drogue ou les avions-cargos du célèbre trafiquant d'armes Victor Bout – avec le concours du consultant français Laurent de Arnès. Pour écumer le thon au-delà des quotas, 56 navires thoniers se sont immatriculés en Guinée équatoriale.

Le régime ne se prive pas de torturer et éliminer impunément. Mais il a un faible pour les « exécutions lentes », en privant les prisonniers d'eau ou de soins, ou les plaçant dans des conditions infra-humaines. Cela ne l'empêche pas d'être choyé par les États-Unis, principaux bénéficiaires de son pétrole, et par la France, qui en a une petite part et poursuit son assistance policière – tandis que le Maroc fournit une garde prétorienne. Intégré à la zone franc d'Afrique centrale, l'espèce de Koweït équato-guinéen contribue aussi à en améliorer les comptes. Et Obiang Nguema se sent moins marginalisé face aux Sassou, Déby, Bongo, Biya que devant les présidents élus du Ghana ou du Nigeria.

Philippe Pignarre, *Le Grand Secret de l'industrie pharmaceutique*, La Découverte, 2003.

Le diagnostic porté par cet ex-cadre d'un grand laboratoire est assez imparable : déboussolée, shootée aux taux de profit, l'industrie pharmaceutique égare sa recherche, elle s'enlise dans des options sans issue. Incapable de s'en arracher elle-même, elle a besoin que des instances politiques et civiques (les malades eux-mêmes) reprennent les commandes, aux deux sens du terme. Puisque multinationales il y a, on n'échappera pas à la définition d'un bien public mondial, l'accès aux soins – auquel devra se subordonner le droit de la propriété intellectuelle (les brevets).